
SEANCE DU MARDI 28 NOVEMBRE 2017

Le **mardi 28 novembre 2017, à 19h**, les membres du Conseil du 8^e arrondissement se sont réunis en salle du conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame le Maire du 8^e arrondissement le **mardi 21 novembre 2017**, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et de l'article L.2121-12, §3 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 8^e arrondissement prévu à cet effet.

Le jour de cette séance 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
M. Vincent BALADI
M. Grégoire GAUGER
Mme Catherine LECUYER
M. François LEBEL
M. Marc PACHECO
Mme Sophie BOYER CHAMMARD
Mme Eve DESBONNETS
M. Charles BEIGBEDER
Mme Corine BARLIS

Membres absents :

Mme Erika DUVERGER (pouvoir à M. Grégoire GAUGER)
Mme Bérengère de REYNIÈS
M. Pierre LELLOUCHE

Madame le Maire ouvre la séance, à 19h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

Ordre du jour

08 2017 20

Désignation du secrétaire de séance

08 2017 21

Approbation du compte rendu de séance du 13 novembre 2017

2017 DASCO 141

Caisse des Écoles du 8^e - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2017 DASCO 161

Caisse des écoles du 8^e-Subvention 2018 de 933 082 € pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2017 DLH 308

Réalisation 12 rue Monceau (8^e) d'un programme de 2 logements sociaux (1 PLA-I et 1 PLUS) par Elogie-Siemp

V08 2017 07

Vœu du Conseil d'arrondissement du 8^e à Madame la Maire de Paris concernant la répartition des logements sociaux de l'immeuble 12 rue de Monceau, Paris 8^e

2017 DLH 362

Modification de l'article 3 du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation et les principes déterminant les compensations

2017 DAE 280

Subvention de 21.800 euros au Comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017

2017 DAE 328

Subvention de 220.000 euros et avenant à convention avec le Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017

2017 DFA 97

Attribution d'une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation des locaux couverts de la culée droite du pont Alexandre III

2017 DVD 108

Parc de stationnement Malesherbes-Anjou (8^e) - Convention de concession pour la modernisation et l'exploitation

2017 DDCT 183

Charte parisienne de la participation citoyenne

2017 DEVE 181

Communication sur le lancement de l'appel à projets 2018 relatif aux jardins partagés

2017 DEVE 182

Communication sur le lancement d'un appel à projets 2018 sur le thème « Protection et Développement de la Biodiversité »

V08 2017 03

Vœu présenté par Mesdames Sophie BOYER CHAMMARD, Eve DESBONNETS, Catherine LECUYER et Monsieur Marc PACHECO, relatif à la Caisse des écoles du 8^e

V08 2017 04

Vœu présenté par Madame Corine BARLIS, relatif à la révision des statuts de la Caisse des écoles du 8^e arrondissement

V08 2017 05

Vœu présenté par Madame Catherine LECUYER relatif à la pollution de l'emprise 25 rue de Constantinople

V08 2017 06

Vœu présenté par Mesdames Catherine LECUYER, Eve DESBONNETS, Sophie BOYER CHAMMARD, Monsieur Marc PACHECO, relatif à la sécurisation de la rue de Ponthieu

Q08 2017 05

Question orale présentée par Mesdames Eve DESBONNETS et Catherine LECUYER, Monsieur Marc PACHECO, relative aux conseils de quartier

Q08 2017 06

Question orale présentée par Mesdames Eve DESBONNETS, Catherine LECUYER, Sophie BOYER CHAMMARD, Monsieur Marc PACHECO, relative au journal municipal

Q08 2017 07

Question orale présentée par Mesdames Eve DESBONNETS, Catherine LECUYER, Sophie BOYER CHAMMARD, Monsieur Marc PACHECO, relative à la pépinière d'entreprises située au 25 rue de Constantinople

1° /Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme Jeanne d'HAUTESERRE** ouvre la séance du conseil du 8^e arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Il est 19 heures, nous pouvons commencer la séance. Nous avons le pouvoir de Mme Erika DUVERGER pour M. Grégoire GAUGER.

La séance est ouverte.

2° / 08 2017 12 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Nous allons commencer par la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Grégoire GAUGER, êtes-vous toujours d'accord ?

M. GAUGER : Absolument.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Approuvé.

Mme BURLIS : Avant que nous commençons l'ordre du jour, j'aimerais faire une déclaration officielle afin qu'elle soit retranscrite au PV. A deux reprises lors de Conseils de quartier, vous avez eu des propos inappropriés et grossiers à mon égard. J'aimerais qu'ils soient notifiés officiellement, je trouve cela particulièrement déplacé. J'attends de votre part des excuses et je tenais à vous informer que si cela devait se reproduire une troisième fois, je prendrai les mesures adéquates. J'estime que dans le cadre de vos fonctions, vous devez à la fois garder vos nerfs et surveiller votre langage. C'est le moins que l'on puisse attendre de la part d'une Maire d'arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE : Madame, vous m'avez agressée, vendredi soir, lors de ce Conseil.

Mme BURLIS : Je ne vous ai pas agressée.

Mme d'HAUTESERRE : Vous n'arrêtez pas de répéter la même question concernant le référent de Conseil de quartier, alors que je vous avais déjà répondu que le statut de ce référent de conseil de quartier qui n'a pas changé depuis sa création en 2002, par Daniel VAILLANT...

Mme BURLIS : Je vous fais remarquer qu'un membre du bureau du conseil de quartier vous interpelle et que vous ne répondez pas à cette question. C'est ça que vous appelez vous agresser ?

Mme d'HAUTESERRE : Ah bon, et pourtant je vous ai répondu que la personne qui m'a interrogée était censée être au courant du fonctionnement d'un conseil de quartier.

[*Propos inaudibles*]

Mme d'HAUTESERRE : Je suis désolée mais vous êtes devenue hystérique...

Mme BURLIS : Ce n'est pas pour autant qu'il faut être grossière, Madame.

Mme d'HAUTESERRE : Ce n'est pas une question d'être grossière, Madame, je mets à l'approbation le compte rendu de la séance du 13 novembre 2017. Observations ? Madame DESBONNETS.

Mme DESBONNETS : Oui, merci. Page 12, dans « *quelle est la recette de ces concerts pour le comité des fêtes* », il y a le « *compte tenu* » qui ne veut strictement rien donc il faut le supprimer. Au paragraphe suivant, « *nous n'avons eu aucun retour sur ces prestations. Ont-elles eu lieu ou pas ? Je n'en sais rien* », il y a un « *personnel* » qui est là, ça ne veut rien dire. Je pense qu'il faut vraiment l'enlever. Page 29, ça concerne le tunnel et je posais la question de savoir sur ce tunnel : « *il va être traité comment ?* ». Ce n'est pas « *traiter comment* » mais « *sécuriser comment* » sinon, cela n'a aucun sens. Toujours dans le même endroit, c'est une question que je pose : « *est-ce que c'est bien la société qui va gérer la sécurité ?* ». Voilà. Page 33, avec le Sea Bubbles, « *ce n'est pas au lac Clément qu'il est* ». Je ne connais pas le lac Clément. Toujours est-il que c'est au lac Léman à Genève. Comme cela, je connais un petit peu mieux ma géo. Voilà, merci beaucoup.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BURLIS ?

Mme BURLIS : Oui moi aussi, j'ai un certain nombre de remarques notamment des remarques sur les remarques que j'ai faites la dernière fois sur le PV de septembre. Page 5, septième paragraphe, « deux heures après l'inscription de ma question, elles sont apparues sur les deux, je vois que les questions vous font réagir très vite » et pas « nous font réagir très bien ». Au paragraphe d'en dessous, on parle justement des PV et des sonorités : « je réitère ma demande qu'on puisse enregistrer à partir de micros les élus » parce que sinon ma phrase est coupée et ne veut plus rien dire. Ensuite, page 6, « si on pouvait enregistrer directement à partir de micros, si dès le début, l'enregistrement était relayé, le son serait meilleur ». Et, page 11, j'ai deux remarques parce que j'ai effectivement le souvenir qu'à un moment, j'ai été distraite, je suis intervenue sur une délibération qui n'était pas la bonne et du coup, c'est repris dans le PV. Après, on peut le laisser au PV, j'assume, ce n'est pas le problème, mais à ce moment-là, il faudrait être conforme à la réalité de ce qui s'est passé à savoir que c'est Madame DESBONNETS, et non vous-même, qui m'a fait remarquer que je n'intervenais pas sur la bonne délibération. Et en plus, du coup, ma réponse, mon explication n'est pas reprise. Soit on retire ce paragraphe ou on reprend ma réponse. A vous de voir.

Mme DESBONNETS : Je suis d'accord pour qu'on le retire même si ça m'a fait beaucoup rire.

Mme BURLIS : Ensuite, page 18, au milieu de la page, c'est « c'est vrai vous me le rappelez » et à la fin du paragraphe : « un beau projet pour cette place Simone Veil » et pas « de cette place Simone Veil ». Ensuite, page 33, au milieu, « sur l'arrêt du nucléaire » et non pas « l'arrêt nucléaire », « et qui repousse encore et encore le développement des énergies propres. On voit déjà les conséquences » et non pas « des conséquences ». Page 35, à un moment, j'avais signalé que comme tout le monde parlait en même temps, on allait encore avoir du brouhaha sur la bande et là, du coup, c'est mal retranscrit. Il faudrait mettre « ne parlez pas tous en même temps, on va avoir un brouhaha sur la bande. On aura encore un compte rendu illisible ». Page 36, « vous travaillez avec le centre » et non pas « ce centre ». Et ensuite, l'intervention d'après, « ce sont les trois points sur lesquels on pêche un peu dans le 8^e ». Voilà, j'en ai terminé.

Mme d'HAUTESERRE : Je vous remercie

M. LEBEL : J'ai deux suggestions, Madame le Maire. La première, c'est de mettre l'enregistreur de façon plus centrale afin qu'il y ait moins d'erreurs de prise de son. La deuxième, c'est de faire comme à l'Hôtel de Ville, c'est-à-dire d'envoyer le compte rendu à tout le monde afin que les modifications soient portées sur le compte rendu avant la diffusion et non pas en séance où, franchement, ça manque un petit peu d'intérêt. J'ai moi-même un certain nombre d'observations à faire que je me garde de faire directement parce que ça rallonge inutilement les débats. Je propose que Madame la Directrice générale des services envoie, pour accord avant la diffusion, le texte des interventions des uns et des autres. Voilà.

Mme d'HAUTESERRE : Oui sauf que par rapport à l'Hôtel de ville, tout le monde intervient en même temps...

M. BALADI : J'ai juste une remarque page 28 : c'est par rapport à la phrase « c'est une SAS ; oui, elle est là aussi pour avoir des comptes à l'équilibre », apparemment, il y a un mot qui manque. J'ai dit : « pour avoir les comptes à l'équilibre, pour pouvoir faire des bénéfices ». C'est juste une remarque de forme, sinon c'est parfait. Je vous remercie encore pour votre travail parce que 37 pages de compte rendu, c'est assez lourd à faire. Merci.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BOYER-CHAMMARD.

Mme BOYER-CHAMMARD : Je ne vais pas reprendre point par point parce que, effectivement comme le dit Monsieur le Maire, c'est trop long mais je voterai contre sur ce compte rendu parce qu'il y a des choses que j'ai dites notamment qui sont mises dans votre bouche Madame le Maire. On voit que nous sommes d'accord sur pas mal de choses et il y a trop d'inexactitudes.

Mme d'HAUTESERRE : Alors, je mets aux voix.

M. PACHECO : Même chose, je suis d'accord avec Monsieur LEBEL. Je ne vais rentrer dans le détail des inexactitudes.

Mme d'HAUTESERRE : Comme vous l'avez constaté ces derniers mois, ces deux dernières années sont malheureusement deux années difficiles à vivre et pour moi et pour mon équipe. Donc vous me permettez ce soir de faire un point sur la situation et l'ambiance que nous subissons depuis ces deux dernières années. Figurez-vous que dans cette équipe municipale, je connaissais déjà trois personnes que j'avais déjà côtoyées lors de la campagne municipale de 2008. Ces personnes s'appellent Marc PACHECO, Sophie BOYER-CHAMMARD, Erika DUVERGER et un quatrième que j'ai écarté au moment de la constitution de ma liste en 2014. Je vous rappelle qu'en 2008, alors que je ne figurais pas sur la liste, c'est moi qui ai mené la campagne de François LEBEL qui s'était présenté avec des colistiers que j'ai cités plus haut comme tête de liste dissidente contre Monsieur Pierre LELLOUCHE. Comme chacun le sait, Monsieur LEBEL a gagné au deuxième tour. Au troisième tour, il a été élu Maire par ses colistiers et a nommé dans la foulée, Monsieur Didier DECELLE, comme premier adjoint. Dans la semaine qui a suivi les nominations des adjoints et les délégations attribuées, une fronde s'est tout de suite constituée. Une réunion a eu lieu chez Madame Martine MERIGOT de TREIGNY pour tenter de destituer le Maire François LEBEL pour avoir osé nommer un colistier qui ne faisait pas partie de son clan. J'étais invitée à cette réunion que j'ai trouvée surréaliste.

M. LEBEL : Je découvre des choses. C'est intéressant.

Mme d'HAUTESERRE : Absolument. Il fallait reconstituer la situation pour savoir pourquoi on vit aujourd'hui cette situation.

M. LEBEL : Arrêtons. On arrête tout de suite.

Mme d'HAUTESERRE : Monsieur LEBEL, j'ai été invitée à cette réunion que j'ai trouvée surréaliste car aucun des présents n'avait une réelle expérience politique. Je leur ai demandé si l'un d'eux serait capable de gérer la Mairie si François LEBEL devait démissionner. La suite, vous la connaissez, le putsch a duré trente minutes.

M. LEBEL : On tombe de l'armoire... !

Mme d'HAUTESERRE : C'est exact, je vous ai caché tout cela. Nous vivons aujourd'hui la même situation avec tentative de déstabilisation sous prétexte que je serais autoritaire. Vous voulez semer la zizanie mais je ne vous laisserai pas faire car j'ai le sens des responsabilités. Juste une question Monsieur PACHECO : en tant qu'adjoint en charge des affaires scolaires et de la jeunesse et des sports en 2008 à 2014, qu'avez-vous fait durant cette mandature comme vœu ou action et qu'avez-vous obtenu comme résultat pour améliorer le quotidien des habitants du 8^e ? Je suis Maire depuis

mars 2014. J'ai obtenu des crédits pour réaliser des équipements de proximité, la réfection de la toiture de l'hôtel Beaujon et des fenêtres, une école moderne rue de Constantinople, ce que vous n'avez pas pu obtenir sur le site INPI. D'ailleurs, je vous recommande de lire mon bilan de mi-mandat mis à disposition à la Mairie. Voyez-vous Monsieur PACHECO, quand on veut conquérir le pouvoir, il faut avoir le courage de passer par le suffrage direct et non en faisant des coups bas. Je vous remercie de votre attention.

M. PACHECO : Je vais répondre quand même parce que là, ça me paraît assez évident. Vous avez mené la campagne de François LEBEL, ça c'est quand même assez amusant parce que c'est factuel ces choses-là vous savez.

Mme d'HAUTESERRE : Ah oui, il fallait que le public le sache.

M. PACHECO : Ce n'était pas vous la directrice de campagne.

Mme d'HAUTESERRE : Ah bon, ce n'était pas moi ?

M. LEBEL : Non, ce n'était pas vous.

Mme d'HAUTESERRE : Ah oui, c'était Madame Christiane BORNET nommée sur le papier.

M. LEBEL : Eh bien, oui.

M. PACHECO : Oui.

Mme d'HAUTESERRE : OK, Madame Christiane BORNET était directrice sur le papier. Si je ne m'étais pas occupée de la campagne et certains notamment comme Monsieur BALADI qui étaient sur la liste de Monsieur LELLOUCHE peuvent en témoigner, je pense que ... et vous le savez très bien, Monsieur le Maire !

M. PACHECO : Je continue Madame le Maire. Factuellement, vous n'étiez pas directrice de campagne.

Mme d'HAUTESERRE : Oui, vous êtes de mauvaise foi.

M. PACHECO : Sur ce qu'on a obtenu dans la mandature précédente : deux écoles neuves, Madame le Maire, un gymnase principal, d'autres salles de sports, une crèche, une piscine, un commissariat. Ça fait quand même pas mal.

Mme d'HAUTESERRE : Sorti après trente ans et pas grâce à vous car vous étiez même opposé au projet de la ZAC BEAUJON.

M. PACHECO : Pas du tout.

Mme d'HAUTESERRE : Le programme est sorti 30 ans après, c'est un constat...

M. PACHECO : Reprenons notre mandature. Effectivement, je veux bien qu'on fasse le bilan. J'attends de voir la seule école qui va apparaître dans votre mandature. Il n'y a pas de problème. Vous voyez la comparaison, on peut la faire sans problème.

Mme d'HAUTESERRE : Et cette école sortira avant 30 ans ! Ce que je veux dire au public, c'est que je ne peux pas et que je ne veux pas laisser cette Mairie subir une ambiance délétère comme vous envisagez de le faire.

Mme BOYER CHAMMARD : C'est vous le chef d'équipe !

M. PACHECO : Vous ne vous sentez pas un peu responsable, Madame le Maire ?

Mme d'HAUTESERRE : Responsable des affaires, oui...

Mme DESBONNETS : Ah oui ! De ne pas nous avoir réuni une seule fois, vous trouvez cela normal ?

Mme d'HAUTESERRE : Madame, quand il y a des réunions vous ne venez pas, ce n'est pas faute de vous en avoir informée.

Mme DESBONNETS : Pas du tout.

Mme d'HAUTESERRE : Et même les réunions publiques !

Mme DESBONNETS : Je viens très souvent. Vous vous faites un malin plaisir de me supprimer des photos ?

Mme d'HAUTESERRE : Ah ! Vous voulez juste être sur les photos !

Mme DESBONNETS : Pas du tout. C'est pour cela que je ne vous dis rien. Mais...

Mme d'HAUTESERRE : Parfait, nous continuons l'ordre du jour. Revenons au compte rendu. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ?

Le compte rendu de la séance du lundi **13 novembre** 2017 est **ADOpte A LA MAJORITE** des membres présents sous réserve des modifications demandées

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **8** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Erika DUVERGER, M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet: **2** (Mme Catherine LECUYER, Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

ABSTENTION : **1** (M. Marc PACHECO)

4°/ 2017 DASCO 141 - Caisse des Écoles du 8^e - Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : La délibération 2017 DASCO 117 des 3, 4 et 5 juillet 2017 a fixé les nouveaux cadres, conventionnel et de financement, pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Cette délibération définit le cadre de la délégation de la Ville de Paris aux Caisses des écoles de la gestion du service public de la restauration scolaire. La convention à signer rappelle les missions respectives dans le cadre de la délégation de service public et les orientations stratégiques que la Ville de Paris a fixées. Ces dernières portent principalement sur l'hygiène, la sécurité et la qualité alimentaires, la lutte contre le gaspillage et la gestion des bio-déchets, l'égalité de traitement des usagers, les conditions d'emploi et de travail des personnels ainsi que l'optimisation et la sécurisation de la gestion du service.

Dans le cadre de ces orientations stratégiques et compte tenu des caractéristiques propres à la Caisse des écoles du 8^{ème} arrondissement, la convention décline qualitativement et quantitativement les objectifs retenus. Ces objectifs ne préjugent toutefois pas de certains chantiers en cours (mission de l'Inspection générale sur les ressources humaines des Caisses des Ecoles, expérimentation (« parcours usagers »).

L'Inspection générale de la Ville de Paris, à la demande de la Mairie de Paris, réalise un audit des « problématiques RH de l'ensemble des Caisse des écoles parisiennes. J'ai reçu à cet égard Madame BRANDELA, Inspectrice générale mandatée pour cette mission. La Caisse des Ecoles, pour sa part, a rendu fin août l'ensemble des données demandées à Madame BRANDELA.

Un rapport d'audit devrait m'être remis d'ici la fin de l'année en cours qui détaillera la situation des personnels de la Caisse des écoles du 8^{ème} arrondissement et préconisera, éventuellement, des mesures en vue d'améliorer leurs conditions d'emploi et de travail.

Par ailleurs, conformément à la délibération précitée, la convention rappelle les moyens et modalités de compte rendu par la Caisse des écoles de son activité ainsi que les moyens et modalités de contrôle, cette incluant des vérifications sur pièces, notamment par voie dématérialisée, et sur place.

En outre, la convention détermine les domaines et, le cas échéant, le calendrier dans lequel la Ville de Paris s'engage à apporter une expertise concourant à l'atteinte des objectifs fixés.

A partir de 2018, la Caisse des écoles apportera une contribution au rapport annuel relatif à la restauration scolaire, qui recouvrira les aspects financiers et de qualité liés à l'exécution du service public ainsi qu'un bilan annuel sur les ressources humaines et les questions sociales.

La Caisse des écoles du 8^e arrondissement et les services de la collectivité parisienne ont échangé à l'occasion de la réunion de dialogue budgétaire et ultérieurement pour décliner individuellement les obligations retranscrites dans le projet de convention annexé à la présente délibération.

Le présent projet de délibération qui est soumis a donc pour objet d'autoriser la signature de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse des écoles du 8^e arrondissement.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer. Des observations ? Madame DESBONNETS ?

Mme DESBONNETS : Oui, Madame le Maire. Cette convention, que vous nous avez soumise, présente les différentes orientations qui sont négociées pour chaque Caisse des écoles. En l'occurrence, j'aimerais savoir quels sont les objectifs pour la Caisse des écoles du 8^{ème}. D'autre part, quand on regarde un petit peu mieux, on se rend compte que les subventions qui étaient assises

auparavant sur des éléments concrets et objectifs tels que le prix de revient, le prix de référence, le nombre de repas servis, etc. ne seront plus fixés désormais que sur la base d'un dialogue budgétaire quelque peu opaque, sur des caractéristiques propres à chaque Caisse des écoles. On se rend compte que la Maire de Paris promeut la mauvaise gestion des Caisses qui seront finalement encouragées à la dépense dans la mesure où elles se voient pénalisées en cas de résultat excédentaire. Vu l'état de nos finances à la Caisse des écoles...

Mme d'HAUTESERRE : Je vous rappelle qu'on fait la convention pluriannuelle.

Mme DESBONNETS : Oui, mais ça reprend...

Mme d'HAUTESERRE : La DASCO 161 arrive après.

Mme DESBONNETS : Elles vont ensemble.

Mme d'HAUTESERRE : Attendez, moi j'annonce et je fais une réponse sur la DASCO 141.

Mme DESBONNETS : Elles vont ensemble mais bon.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Monsieur PACHECO.

M. PACHECO : Sur la forme – parce qu'on va parler d'une charte, plus tard, qui propose la consultation des Parisiens sur les décisions, les codécisions etc... –, est-ce que vous pouvez nous en dire plus sur la façon dont cette convention a été élaborée ? Le dialogue entre vous et la Ville de Paris, comment tout cela s'opère ? Qu'est-ce qu'il y a de spécifique – je rejoins Madame DESBONNETS – dans la convention concernant le 8^{ème} ? Qu'est-ce que vous avez proposé de particulier à la Ville et qu'elle a accepté et réciproquement ? Qu'est-ce que la Ville vous impose ? Comment tout ceci s'établit ? Comment s'établit le dialogue ?

Mme d'HAUTESERRE : La Ville nous demande de faire un maximum de bio sauf que le bio coûte très cher. Comme vous le savez – parce que vous étiez quand même responsable de la Caisse des écoles –, la Caisse des écoles du 8^e arrondissement a toujours privilégié la qualité des aliments pour les enfants. Donc, cela a toujours été le cas pour l'ancienne Directrice, Madame LAURET qui à l'époque a exigé qu'une part des produits soit label rouge. Le nouveau directeur, qui est ici présent ce soir, continue sur le même objectif parce que le bio est extrêmement cher. Nous devons garantir l'égalité de traitement des usagers en simplifiant et en modernisant les modalités d'inscription, de tarification, de facturation et de paiement. Cette nouveauté sera en ligne à partir de septembre 2018. En effet, la Ville de Paris propose de mettre en place la facturation par Internet, c'est-à-dire le prélèvement automatique et le paiement en ligne dès septembre 2018. Voilà la réponse que je peux vous apporter.

M. PACHECO : Juste une chose justement pour rebondir, je me félicite qu'on puisse dorénavant payer en ligne, je crois que c'est une demande de nombreux parents. Concernant la qualité, les coûts, on avait visiblement découvert que la Ville projetait de construire une cantine centrale. J'ai le souvenir qu'on avait évoqué cette chose-là. Est-ce que dans ce dialogue-là, vous avez plus d'informations ? Parce qu'effectivement, on va vers une cantine centrale avec le questionnement de la qualité des repas évidemment. Qu'est-ce que vous avez comme informations sur cette cantine centrale ?

Mme d'HAUTESERRE : Comme vous le savez, les Caisses des 20 arrondissements ont une gestion différente d'un arrondissement à un autre. Comme je l'ai répété, la nôtre a toujours privilégié le « fait

sur place ». Donc, la Ville propose mais nous allons en débattre. Pour l'instant, ce n'est pas encore validé.

M. PACHECO : D'accord. Donc, en fait, votre intention, c'est de ne pas accepter une cantine centrale dans la nouvelle école. A priori.

Mme d'HAUTESERRE : Monsieur, je n'ai pas d'informations concrètes. Je ne vais pas vous répondre sur une hypothèse. Ma priorité étant de préserver la qualité au meilleur coût.

M. LABEL : Quelle est votre position ?

Mme d'HAUTESERRE : Jusqu'à maintenant, on a toujours dit non au tout bio. Tout dépend de ce qu'on exige de nous, parce que sur le tout bio, on ne pourra pas suivre, même si on exige la qualité. Parfait. Je mets aux voix.

M. GAUGER : Madame, juste pour revenir sur ce que disait Monsieur PACHECO : ici, on est dans une assemblée, on est aussi là pour débattre. C'est bien de demander des comptes, critiquer, savoir quel est le process mais je pense que c'est aussi notre rôle d'élu de proposer. Donc, si vous avez des propositions, elles sont les bienvenues. On est à votre disposition. Et, jusqu'à présent, je n'en ai vu aucune et je le regrette. Je souhaite exprimer mon regret.

M. PACHECO : C'est pour cela que je posais la question de cette cantine centrale qu'on a découvert. Je constate qu'il n'y a effectivement pas tellement de dialogue. C'est bien de le soulever. Je rappelle que j'ai dit que j'étais contre cette cantine centrale. Je suis étonné qu'il n'y ait pas d'informations supplémentaires. J'imagine que le projet école avance.

M. GAUGER : Ce n'était pas ça mon intervention. C'est juste que vous pouvez être également force de propositions comme tous les élus autour de cette table, ce serait très appréciable.

M. PACHECO : Sauf qu'il ne vous a pas échappé que je n'ai pas de délégation contrairement à vous et quand j'en avais, j'étais largement opérationnel et force d'action.

M. GAUGER : Donc, en fait, si on n'a pas de délégation, on ne sert à rien.

M. PACHECO : Si, à travers les questions qu'on pose.

Mme d'HAUTESERRE : On ne va pas encore passer une demi-heure là-dessus. Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions.

A L'UNANIMITE (6 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés **POUR** le projet : **6** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Erika DUVERGER, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)

ABSTENTIONS 5 : (Mme Catherine LECUYER, François LABEL, M. Marc PACHECO et Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS)

2017 DASC0 161 - Caisse des écoles du 8^e - Subvention 2018 de 933 082 € pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : La subvention allouée à la Caisse des écoles est déterminée à l'issue d'un dialogue de gestion budgétaire annuel sur la base d'une analyse des coûts supportés pour exécuter ses obligations de service public dans le cadre d'une gestion saine et rigoureuse.

Suite à la réunion de dialogue de gestion budgétaire entre la Caisse des écoles du 8^{ème} arrondissement et les services de la collectivité parisienne, la subvention municipale au titre de la restauration scolaire est arrêtée à 933 082 euros au titre de l'année 2018.

Tel est l'objet du présent projet de délibération que je soumets à votre approbation.

M. LEBEL : J'ai du mal à comprendre : un million d'euros de subvention. Il y a quelques années, il y avait zéro. Ils doivent manger du caviar à tous les repas.

M. BEIGBEDER : C'est à cause des nouveaux tarifs.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BURLIS.

Mme BURLIS : J'ai ressorti les chiffres de l'année dernière. Pour le budget 2017, il nous était proposé 1 030 827 euros pour une estimation de 316 860 repas. Concrètement, moins de repas ont finalement été servis. Il paraît donc cohérent que pour 2018, il nous soit proposé 933 082 euros pour une estimation de 296 600 repas.

Mme d'HAUTESERRE : Je vous confirme les chiffres.

M. BALADI : Je tenais juste à dire que la subvention de 933 082 euros, quand on la compare aux autres arrondissements notamment le 7^e qui est de 997 000 ou à certains autres arrondissements – par rapport aux obligations et aux demandes de la Ville de Paris, notamment par rapport au pourcentage du bio, aux charges fixes qui sont de toute façon inhérentes à la Caisse des écoles du 8^e et par rapport aussi au Comité de gestion de la Caisse des écoles et à l'Assemblée générale où on a siégés – tout cela me paraît dans la norme, en tout cas dans la norme parisienne voire même en deçà pour certains arrondissements très subventionnés. C'est de l'argent qui va aux enfants du 8^e, je ne vois pas quel est le problème. Je reviens à deux Conseils d'arrondissement où cela avait fait polémique pendant plus d'une dizaine de minutes. C'est bien de poser des questions mais comme l'a dit mon collègue Grégoire GAUGER, il faut être constructif. Et là, en l'occurrence, c'est de l'argent qui va aux enfants, aux familles du 8^e.

Mme d'HAUTESERRE : Merci. Je mets aux voix. Qui est pour ? Contre ? Abstentions ?

A L'UNANIMITE, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération.

Suffrages exprimés **POUR** le projet : **6** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Erika DUVERGER, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BURLIS)

ABSTENTION 5 : (Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

2017 DLH 308 - Réalisation 12 rue Monceau (8^e) d'un programme de 2 logements sociaux (1 PLA-I et 1 PLUS) par Élogie-Siemp

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Par délibération 2016 DLH 335 des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016, la Ville de Paris a approuvé sa participation au financement de l'opération de 22 logements sociaux (11 logements PLA-I et 11 logements PLUS) et 3 locaux d'activités à réaliser par Élogie-Siemp, 12 rue de Monceau.

Ne pouvant procéder à la réalisation d'un des locaux d'activités initialement prévus, Élogie-Siemp se propose de transformer cette surface disponible en deux logements sociaux (un logement PLA-I et un logement PLUS).

Le présent projet a pour objet de vous soumettre les conditions de cette réalisation.

Il nous est proposé en conséquence :

- d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme précité, et d'accorder à Élogie-Siemp une subvention d'un montant maximum de 164 260 euros ;
- d'accorder la garantie de la Ville aux emprunts PLA-I et PLUS à souscrire par Élogie-Siemp pour le financement des logements.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer. Des observations ? Madame DESBONNETS.

Mme DESBONNETS : Oui Madame le Maire. Vous êtes pour, d'ailleurs, cette délibération ? Ou contre ?

Mme d'HAUTESERRE : Je suis pour.

Mme DESBONNETS : D'accord. Parce que lors du Conseil du 29 novembre 2016, concernant ce programme, je vous avais explicitement demandé de faire un vœu afin d'obtenir des logements intermédiaires. J'avais motivé ma demande en me fondant sur le fait que dans le PLU de la Ville de Paris – PLU pour lequel vous aviez personnellement voté pour – le 12 rue Monceau n'était pas en zone réservée et que par conséquent on n'était pas légalement tenu à faire du 100 % social et donc il fallait introduire 50 % de logements intermédiaires. Vous aviez, lors de ce Conseil, accédé à ma demande de faire un vœu dans ce sens. C'est d'ailleurs pour cela que j'avais voté cette délibération.

Aujourd'hui, par cette délibération, on se rend compte que votre vœu du 6 juin 2017 au Conseil de Paris demandant d'assurer la catégorie PLS dans ce programme n'a pas été entendu puisqu'il n'y a aucun logement PLS proposé. Je note d'ailleurs que dans votre vœu de juin 2017, vous alliez quand même dans le sens de la Ville de Paris puisque vous ne demandiez qu'une partie en catégorie PLS et que vous n'aviez pas demandé 50 % PLS et de logements PLAI. Pour faire force de proposition, je propose un vœu collectif du 8^{ème} prévoyant que le programme définitif comporte sept logements PLA

I, huit logements PLUS, sept logements PLS et que les deux logements qui nous sont proposés aujourd'hui soient mis en logements intermédiaires.

Je me suis basée sur votre vœu de la dernière fois.

Mme d'HAUTESERRE : De juin 2017.

Mme DESBONNETS : Voilà. Voulez-vous que je vous le lise ?

Mme d'HAUTESERRE : Non, non. Vous me l'envoyez. On l'enverra à la Ville.

Mme DESBONNETS : Oui mais, il faudrait qu'on vote.

M. GAUGER : Ça s'étudie un vœu. On ne fournit pas un vœu à la dernière seconde.

Mme DESBONNETS : Ça s'appelle un vœu d'urgence, c'est écrit dans le règlement intérieur.

Mme d'HAUTESERRE : C'est un vœu rattaché. Sur le principe, on le dépose. Je l'enverrai à la Ville.

Mme DESBONNETS : Non mais, il faut que vous soyez d'accord.

Mme d'HAUTESERRE : Je suis d'accord.

M. GAUGER : Il faut le voter.

Mme d'HAUTESERRE : C'est bien pour cela qu'il faut le voter pour que je puisse déposer ce vœu rattaché.

Mme DESBONNETS : Très bien. D'accord.

M. GAUGER : J'aurais juste une remarque : est-ce que la prochaine fois, on pourrait l'avoir un peu en amont pour pouvoir l'étudier tranquillement ?

Mme DESBONNETS : Il est rattaché à la délibération.

M. GAUGER : J'ai bien compris mais la délibération n'a pas été pondue hier soir.

Mme DESBONNETS : Si, elle a été pondue ce week-end. Excusez-moi. Mon vœu a été pondue ce week-end. Voulez-vous que je vous le lise ou pas ? Non. D'accord.

Mme LECUYER : J'ai une remarque à faire. Si j'ai bien compris, les deux logements vont être attribués l'un au ministère et le deuxième à la Ville de Paris. C'est bien cela ?

M. LEBEL : Quel ministère ?

Mme LECUYER : Je ne sais pas. Cela veut dire que la Mairie d'arrondissement, une fois de plus, a très peu de marge de manœuvre sur cette histoire de logements sociaux. Nous le regrettons.

Mme BARLIS : J'ai une question à laquelle vous pourrez certainement répondre. On nous explique qu'on rajoute deux logements sur ce programme – je m'en réjouis – mais on nous explique que la raison c'est que les locaux d'activités qui étaient prévus ne peuvent pas se faire. Pour quelle raison ne peuvent-ils pas se faire ? Ce n'est pas écrit dans la délibération.

Mme d'HAUTESERRE : J'ai découvert la délibération en même temps que vous, donc je n'ai pas de réponse sur le changement de programme.

Mme BARLIS : J'entends bien. En tant que Maire d'arrondissement, vous aviez le temps de décrocher votre téléphone pour appeler la DLH ou la SIEMP pour demander des explications. C'est vous qui rapportez la délibération.

Mme d'HAUTESERRE : Bien sûr, Madame, j'ai passé trois jours au Conseil de Paris.

Mme BARLIS : Le Conseil de Paris s'est fini mercredi. On est mardi.

Mme d'HAUTESERRE : Pour les deux logements qui sont proposés dans cette délibération, il n'y avait pas de quoi polémiquer, j'ai besoin de loger des familles du 8^{ème}

M. BEIGBEDER : Je voudrais juste expliquer que, comme d'habitude, je voterai contre tout ce qui est logement social, par philosophie globale, parce que je considère que...

Mme DESBONNETS : Même mon vœu ?

M. BEIGBEDER : Oui, désolé. Je considère que, vu l'opacité de l'attribution des logements sociaux dans notre belle ville de Paris, vu que cela contribue aussi massivement à l'augmentation du prix du mètre carré et que ça chasse les classes moyennes hors de Paris, je voterai contre.

Mme LECUYER : C'est d'autant plus dommage que ce sont de grands appartements...

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix le vœu rattaché.

Mme DESBONNETS : Il faudrait peut-être que je lise.

Mme BARLIS : On ne l'a pas. On a voté le principe de l'étudier mais il faut qu'elle nous le lise.

Mme d'HAUTESERRE : Vous pouvez le lire, Mme DESBONNETS, merci..

[*Brouhaha*]

Mme DESBONNETS : Je le lis. Je me suis basée sur ce que Madame d'HAUTESERRE avait présenté. J'ai repris les premiers mêmes considérants.

Considérant que le 8^{ème} arrondissement compte à ce jour 1178 demandeurs de logements (habitants de l'arrondissement) qui souhaitent obtenir un logement dans le 8^{ème} ;

Considérant que le 8^{ème} arrondissement dispose de 636 logements sociaux et qu'il ne sera pas possible de répondre à la demande ;

Considérant que parmi les demandeurs de logements nombreux sont issus de la classe moyenne et qu'il convient de répondre à leurs attentes ;

Considérant que sur la création des logements actuels dans le 8^e ne porte que sur des catégories de PLA-I ou PLUS ;

Considérant le vœu présenté par le maire du 8^e et des élus du 8^e lors de la séance du 6-7 et 8 juin 2017 demandant que la réalisation d'une partie de ces logements (dont ceux concernant le programme du 12 rue de Monceau) soient classés en catégorie PLS (prêts locatifs sociaux) ;

Considérant que dans le PLU de la ville de Paris, l'emplacement du 12 rue de Monceau n'est pas une zone réservée ;

Considérant que la délibération 2017 DLH 208 Présentée au conseil d'arrondissement du 8^{ème} le 28 novembre 2017 portant sur le programme du 12 rue de Monceau – que sur les 22 appartements initialement présenté 11 logements sont en PLA-I et 11 sont en PLUS – ;

Considérant que dans cette délibération il nous est proposé de transformer une surface initialement prévue en locaux d'activité en deux logements sociaux répartis encore selon les modalités suivantes 1 PLA-I et 1 en PLUS ;

- Demande que la répartition de catégorie de logements sociaux s'effectue ainsi : 7 logements PLA-I 8 logements PLUS - 7 logements PLS et que l'attribution des deux nouveaux logements se fassent en logement intermédiaire PLI.

Mme d'HAUTESERRE : Tout le monde a entendu. Je mets aux voix le vœu rattaché et ensuite la délibération. Le vœu d'abord. Qui est pour ? Qui est contre ?

A LA MAJORITE (9 voix), le Conseil d'arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au texte énoncé ci-dessus.

Suffrages exprimés **POUR** le projet : **9** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Erika DUVERGER, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS, Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

Suffrage exprimé **CONTRE** le projet : **1** (Mme Corine BARLIS)

ABSTENTION : 1 (M. Charles BEIGBEDER)

Maintenant, je mets aux voix la délibération DLH 308. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ?

A LA MAJORITE (6 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS DEFAVORABLE** au projet de délibération.

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **5** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Erika DUVERGER, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet: **6** (Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER)

2017 DLH 362 - Modification de l'article 3 du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation et les principes déterminant les compensations

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Merci Madame le Maire. Comme l'a souligné notre collègue, Charles BEIGBEDER, il y a en effet des soucis d'augmentation du prix du mètre carré à Paris. Finalement, à travers cette délibération un peu technique, qui est la modification de l'article 3 du règlement municipal, il y a une problématique plus générale que sont les locations de meublés touristiques. Cela s'inscrit dans le projet de la Mairie de Paris – mais c'est un sujet maintenant apolitique – d'encadrer un peu plus la location meublée touristique. Quels sont les enjeux ? Vous le savez, cette location réduit de manière significative les logements pour les Parisiens. Autre chose, cela apporte une concurrence qui peut être néfaste pour le monde de l'hôtellerie et de la restauration qui pourvoit énormément d'emplois à Paris et qui est, lui, soumis à des contraintes conséquentes. L'idée de la Mairie de Paris et des Mairies d'arrondissement, évidemment, ce n'est pas de s'attaquer aux Parisiens qui font de la location de meublés, c'est de s'attaquer aux fraudeurs et à ceux qui font des abus. D'ailleurs, la Mairie de Paris est passée de 20 à 25 enquêteurs sur le sujet. C'est un effort positif. Vous le savez, aujourd'hui, on peut louer 120 jours par an sa résidence principale. Cent vingt jours par an, c'est énorme. Quand on voit d'autres villes, comme New York, c'est 30 jours, à Londres, c'est 90 jours, à Amsterdam 60 jours, à Berlin c'est 0 jour. Peut-être que Paris, dans un deuxième temps, devrait réduire son nombre de jours sachant que c'est à l'Assemblée nationale d'en décider. Donc, il y a vraiment ce mouvement de tous les partis de mieux encadrer – non pas d'interdire – la location meublée touristique qui peut être finalement déloyale.

Cette délibération s'inscrit dans ce processus où jusqu'à présent quand vous transformiez une surface en location meublée touristique, vous deviez apporter une équivalence dans le même arrondissement. C'est un peu la problématique qu'on a eu il y a 30 ans sur les bureaux et les habitations. Maintenant, c'est au monde touristique. Actuellement, notre règlement impose que cela soit fait par arrondissement. C'est déjà une bonne chose. Cette délibération propose que ce soit, non plus par arrondissement mais par quartier administratif à travers nos arrondissements. Je pense que cela va dans un bon sens qui est de mieux contrôler, mieux encadrer pour éviter cette concurrence déloyale. Je vous appellerai à en débattre et à voter pour cette modification de l'article 3 du règlement municipal.

M. BEIGBEDER : Juste parce que je ne comprends pas très bien. C'est Airbnb...

Mme d'HAUTESERRE : Absolument.

M. BEIGBEDER : ... qui se développe beaucoup. Donc, pour limiter les transformations de surfaces en Airbnb, on va mettre en place des règles...

Mme d'HAUTESERRE : Il faut une compensation dans chaque quartier maintenant.

M. BEIGBEDER : Ce n'est pas un peu une usine à gaz ?

M. GAUGER : Il y a des villes qui l'ont interdit.

M. BEIGBEDER : On ne s'attaque pas directement au problème comme le font toutes les grandes villes.

M. GAUGER : Ça, c'est un des éléments des nombreuses mesures qui sont en train d'être mises en place à Paris.

M. BEIGBEDER : Donc, on va compliquer la vie des gens honnêtes qui ne font pas ce type de location absurde pour...

M. GAUGER : Non, si c'est votre résidence principale, il n'y a aucune difficulté. Vous n'avez pas besoin de faire une compensation.

Mme DESBONNETS : C'est juste pour les locations Airbnb.

M. GAUGER : C'est pour les professionnels.

Mme DESBONNETS : C'est pour faire du Airbnb toute l'année. C'est un changement d'usage. On n'est plus en habitation. Ce doit être un local professionnel.

M. GAUGER : Ça ne touche pas votre résidence principale. Si c'est votre résidence principale, vous n'avez pas besoin de compenser.

M. BEIGBEDER : Si on a des appartements qu'on loue normalement, qu'est-ce qui se passe ?

Mme DESBONNETS : Ça ne bouge pas sauf si vous voulez faire du saisonnier.

Mme d'HAUTESERRE : Madame DESBONNETS.

Mme DESBONNETS : Je pense qu'il faut quand même s'interroger sur ce qu'est devenu le droit de propriété à Paris, qui est quand même un droit fondamental. On se rapproche de plus en plus de PROUDHON qui disait que la propriété, c'est un vol. La Ville de Paris fait un constat...

M. LEBEL : Le vol.

Mme DESBONNETS : Ce n'est pas un vol ?

M. LEBEL : C'est le vol.

Mme DESBONNETS : C'est pour voir si vous suivez bien et si vous connaissez vos classiques. Merci. La Ville de Paris fait un constat juste mais personne ne s'interroge sur pourquoi on n'en est arrivé là et comment arranger positivement la situation. Pourquoi ces locations meublées atteignent aujourd'hui 20 % du marché parisien ? Pourquoi il y a de moins en moins de biens mis en location ? On pourrait peut-être s'interroger sur la fiscalité qui touche aujourd'hui les propriétaires bailleurs et les charges de plus en plus importantes qui leur incombent et les différentes lois qui les impactent de plein fouet. Je ne parle pas encore de la politique laborieuse de Monsieur MACRON sur les propriétaires qu'il veut mettre en place. Il faut s'interroger sur le bien-fondé de ces loyers bloqués. Aujourd'hui, une décision de justice est tombée pour annuler ces loyers bloqués. Il faut s'interroger sur l'absence de garanties pour le propriétaire bailleur qui prend un risque à chaque fois qu'il choisit son locataire. C'est peut-être pour l'ensemble de ces raisons que de plus en plus de propriétaires retirent leurs biens du marché locatif quand effectivement, ils ne décident pas de les mettre en location meublée touristique. Cela aboutit aujourd'hui à un réel appauvrissement du parc locatif. Moi je suis contre car on ne prend pas le problème à la racine.

Mme LECUYER : Je partage ton point de vue.

M. BALADI : La compensation, comme on l'a dit tout à l'heure, existe déjà mais par arrondissement. Là, c'est dans le cadre des changements d'usage. Dans le 8^e, à l'heure où on parle, on a eu quatre changements d'usage pour Airbnb. C'est quand même relativement limité et ça ne concerne pas, comme l'a dit Grégoire GAUGER, les locations de particuliers qui le font sur leur résidence principale moins de 120 jours par an. Là, on est vraiment sur une demande de changement d'usage c'est-à-dire qu'en fait, on fait commerce d'un logement Airbnb, qu'on exploite à 100 %...

M. LEBEL : Et uniquement à ça.

M. BALADI : ... et uniquement à ça. Personnellement, je voterai pour juste pour ça, parce qu'on voit qu'on a de plus en plus de demandes des habitants par rapport à ça. Il faut trouver des moyens. Je suis d'accord aussi avec Madame DESBONNETS, on n'attaque peut-être pas les causes. Il faut revoir aussi le logement intermédiaire mais malheureusement en 2014, nous n'avons pas gagné la Mairie de Paris. Peut-être la prochaine fois. Mais, c'est un bon début.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix.

A LA MAJORITE (8 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **8** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Erika DUVERGER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet: **2** (Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS)

ABSTENTION : **1** (Mme Catherine LECUYER)

2017 DAE 280 - Subventions de 21.800 euros au Comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Merci Madame le Maire. Il s'agit, comme l'année dernière, de voter pour la subvention au profit du Comité du Faubourg Saint-Honoré concernant les illuminations de fêtes de fin d'année 2017. Comme vous le savez, à l'occasion des fêtes de fin d'année, les commerçants de tout Paris se mobilisent. Il y a plus de 150 rues à Paris qui sont illuminées dont 11 dans le 8^{ème} arrondissement. Pour le Comité du Faubourg, les illuminations sont prévues rue du Faubourg Saint-Honoré, rue d'Anjou, rue Royale, rue Saint-Honoré notamment avec huit grandes lanternes pour les croisements de rues et 190 sapins lumineux et 12 traverses lumineuses notamment.

Ces illuminations s'inscrivent aussi dans le cadre d'une démarche caritative avec une collecte pour l'association SOS Préma choisie par l'association Comité du Faubourg. Dans ce contexte, en accord avec la Mairie d'arrondissement, la Mairie de Paris nous propose d'attribuer au Comité du Faubourg Saint-Honoré une subvention de 21.800 euros, je vous rappelle que c'est 9 % d'un budget total qui représente plus de 200 000 euros. On nous demande de bien vouloir en délibérer.

Mme d'HAUTESERRE : Merci beaucoup. Y-a-t-il des observations ? Monsieur LEBE ?

M. LEBEL : Non. Je votais déjà.

Mme d'HAUTESERRE : Ah bon, vous avez anticipé

A L'UNANIMITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

2017 DAE 328 - Subventions de 220.000 euros et avenant à convention avec le Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Merci. Il s'agit des illuminations, mais cette fois, du Comité des Champs-Élysées pour l'avenue des Champs-Élysées. L'avenue des Champs-Élysées est, comme vous le savez, illuminée depuis 1980. Ces illuminations sont gérées depuis 1994 par le Comité des Champs-Élysées avec un dispositif depuis 2011 - rénové depuis 2014 - avec des ampoules led à basse consommation, qui a fait diminuer la part d'énergie de 97 % de 2007 à 2017 notamment. On nous demande de voter une subvention de 220.000 euros pour le Comité pour 2017, sachant que c'est exactement le même montant que l'année dernière. Cela représente 22 % du budget. Quand on regarde les documents, on voit que le budget prévisionnel baisse. C'est dû notamment à l'arrêt d'un sponsoring qui était au marché de Noël. Cette année, le budget du Comité des Champs-Élysées est en-deçà puisqu'il y avait un stand réservé avec un sponsoring Sony sur le centre du marché de Noël qui bénéficiait au Comité des Champs pour les illuminations.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Des observations ?

M. BEIGBEDER : Sur les travaux du rond-point, est-ce que vous savez quand ils se terminent ?

Mme d'HAUTESERRE : C'est dans le cadre de la rénovation des fontaines.

M. BEIGBEDER : Oui. Vous avez un calendrier ?

Mme d'HAUTESERRE : Les fontaines sont prévues pour être remises en eau fin 2018.

M. BEIGBEDER : Je crois que les travaux sont toujours en retard.

Mme LECUYER : J'ai une question par rapport à la grande parade des Champs-Élysées. Est-ce qu'elle aura lieu cette année ?

Mme d'HAUTESERRE : Il n'y a pas de marché de Noël donc je ne pense pas qu'il y ait la parade. En ce qui me concerne, je n'ai pas du tout de demande ni d'écho sur ce sujet. Je mets aux voix.

M. LEBEL : Je voudrais faire une observation quand même pour indiquer que le coût des illuminations des fêtes de fin d'année dépasse largement le million d'euros et ceci depuis de nombreuses années et

que si la Ville de Paris acceptait de faire un peu plus de 20 % du budget des illuminations, Monsieur REINHARDT, le président du Comité des Champs-Élysées, n'aurait pas été contraint de faire appel au si controversé Marcel CAMPION dont on sait bien, aujourd'hui, la situation dans laquelle il a mis les Champs-Élysées et le marché de Noël, sans compter la roue et autres manifestations parisiennes qu'il avait largement préemptées. Toute cette affaire de Marcel CAMPION, du marché de Noël sur les Champs-Élysées, est très ancienne. Elle date du début des années 2000, quand la Ville de Paris a renoncé à subventionner suffisamment l'illumination des Champs-Élysées et en particulier qu'elle a refusé obstinément de financer la partie basse des Champs-Élysées, c'est-à-dire la partie jardin, que les commerçants de l'avenue n'étaient pas prêts à financer car il n'y a pas de commerce dans la partie basse des Champs-Élysées. L'origine de tout cela, c'est quand même bien une erreur de la Ville de Paris. Une erreur sur laquelle on essaye vaguement de revenir, étant entendu que l'année prochaine, je doute que la subvention augmente considérablement. Il faut simplement espérer que la qualité du marché de Noël des Champs-Élysées sera à la hauteur des Champs-Élysées comme à Strasbourg, par exemple, où le marché de Noël est vraiment un marché de Noël. C'est un exemple de ce qu'il faudrait faire sur la partie basse des Champs-Élysées. Moyennant quoi, je voterai pour.

Mme d'HAUTESERRE : Je vous remercie pour ces précisions et je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Délibération votée à l'unanimité. Merci

A L'UNANIMITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

2017 DFA 97 - Attribution d'une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation et l'exploitation des locaux couverts de la culée droite du pont Alexandre III

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Merci Madame le Maire. Il s'agit de la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation des locaux couverts de la culée du pont Alexandre III. C'est donc la grande salle sous le pont Alexandre III. Il y a peu, c'était la boîte de nuit dénommée le Showcase. Lancé en mars 2016, l'appel à projets « Réinventer la Seine » est né d'une alliance entre la Ville de Paris, les partenaires publics, la Métropole de Rouen et les autres villes de Normandie comme par exemple Le Havre, l'Alliance des ports de Paris, de Rouen et du Havre et les Voies navigables de France. Il y a eu toute une phase de concertation avec les différents candidats pour cet appel d'offres concernant la culée du pont Alexandre III qui fait partie de ce projet parisien « Réinventer la Seine », avec une phase 1 qui s'est déroulée en mars 2016 et une phase 2 de janvier à juillet 2017. Sur le site de la culée du pont Alexandre III, il y a eu six porteurs de projets qui ont manifesté leur intérêt. Deux ont été retenus pour la remise de l'offre définitive. Il y a eu notamment un oral au mois de juin 2017 auquel j'ai personnellement participé. Je représentais Madame le Maire du 8^{ème} et il y avait un certain nombre de personnes autour de la table qui y étaient et notamment aussi un représentant du groupe auquel j'appartiens au Conseil de Paris. C'est le projet Cabaret électro, présenté par le groupe Noctis, qui a été désigné lauréat par le jury de la phase 2. Il n'y a eu aucune opposition. La culée du pont Alexandre III, située dans l'enceinte du port des Champs-Élysées, constitue une dépendance accessoire du Pont qui est propriété de la ville. Le projet, ce n'est pas seulement une boîte de nuit. En

l'occurrence, c'est une mixité d'activités pour que le jour, il y ait aussi des activités notamment des after-works, un spectacle vivant, des bals pop, des concertations citoyennes...

M. LEBEL: Bref, une boîte de nuit quoi.

M. BALADI : Non, le jour aussi. Ils veulent l'utiliser...

M. LEBEL: J'ai déjà entendu ça lorsque le Showcase s'est installé. Les élus qui étaient là à l'époque ont très bien connu ce baratin qui a fait que le Showcase s'est installé avec toute une ribambelle de nuisances et même des gens qui se sont blessés, ivres morts, qui sont tombés du pont Alexandre III...

Mme DESBONNETS : Ils sont morts ?

M. LEBEL : Non, il n'est pas mort. Il est tombé dans l'eau. Ça l'a réveillé. Ça l'a dessoulé. Bref, bis repetita. Je signale qu'il y a quelques années, constatant la vacuité de cette culée du pont Alexandre III sur la rive droite, le Conseil du 8^{ème} arrondissement avait demandé à la Ville de Paris qu'on puisse y pratiquer un certain nombre de sports ; étant entendu qu'un terrain de sports – que ce soit du basket, du volley ou n'importe quoi – en cas de crue, il n'y a pas de problème. Une boîte de nuit, c'est plus embêtant. D'ailleurs c'est ce qui est arrivé puisque à deux reprises, le Showcase a été inondé. Cela ne l'a pas empêché de rouvrir. Je suppose que ce type d'établissement fait suffisamment de bénéfices pour pouvoir refaire à zéro la décoration après une crue. Bref, on nous a déjà servi l'histoire du culturel. Rien n'y manque même le truc citoyen. Bref, tous les poncifs, on y a droit pour faire une boîte de nuit.

J'ajoute que cette affaire est un scandale – relevé par la presse – car c'est Monsieur Bruno JULLIARD, qui est premier adjoint chargé de la culture, qui attribue ces lieux de fêtes et qui présidait la commission. Or, Monsieur Bruno JULLIARD s'est marié récemment avec Monsieur Paul LE GOFF. Or, Monsieur Paul LE GOFF est à la société Noctis qui a remporté le marché. Cherchez l'erreur. Il y a un évident conflit d'intérêts et je vous engage à ne pas voter ce type de délibération qui a déjà privé le 8^{ème} arrondissement d'un lieu où pratiquer le sport et qui continue dans la même direction vers des boîtes de nuit qui rapportent beaucoup plus d'argent à la Ville de Paris.

M. GAUGER : Monsieur le Maire, juste une question parce que vous parlez de ce qui a été voté avant...

Mme BARLIS : j'avais ...

M. GAUGER : J'ai demandé la parole. Je l'ai eue.

Mme BARLIS : Moi aussi.

M. LEBEL: Oui. Après.

Mme d'HAUTESERRE : Vous l'aurez chacun à votre tour.

M. GAUGER : C'est pour rebondir. J'ai une question pour Monsieur LEBEL. C'est enrichissant, vous parlez de ce qui a été voté lors de la dernière mandature. Est-ce qu'il y avait des activités qui étaient prévues pendant la journée dans la convention ? C'est là la nouveauté, je crois, de cette convention. Est-ce que ça avait été présenté de cette façon-là ?

M. LABEL : Je ne me souviens plus précisément. Mais il est évident que dans la convention avec le dénommé BAKHTIAR du Showcase, ça avait été présenté comme un endroit qui était ouvert aux jeunes chanteurs, interprètes, créateurs... Bref, tout le monde il était beau, tout le monde il était gentil, bref c'était une boîte de nuit quand même. Une boîte de nuit, ça ne marche pas l'après-midi.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS, vous avez la parole

Mme BARLIS : Je veux bien que notre collègue rapporte les propos mensongers de la presse écrite sur ce dossier. Moi, j'étais présente à ce jury, puisque le groupe socialiste m'avait demandé en tant qu'élue du 8^{ème} de siéger au jury. Bruno JULLIARD n'était pas présent donc vérifiez vos informations avant de dire que c'est lui qui présidait le jury...

M. LABEL : Oui mais Monsieur LE GOFF était présent.

Mme BARLIS : ... et qu'il l'a attribué. Il n'était pas présent. Le jury était présidé par Monsieur Jean-Louis MISSIKA accompagné de Frédéric HOCQUARD en tant qu' élu délégué à la nuit, qui depuis est devenu Adjoint, ce qu'il n'était pas à l'époque. Tous les groupes politiques étaient représentés. Comme le rappelait Monsieur BALADI, il y a deux dossiers qui avaient, au final, été présentés. Les deux équipes sont venues présenter oralement – avec des maquettes et des vidéos – leur projet. Et je peux témoigner qu'il n'y a eu aucun problème sur ce dossier puisque très vite, après la présentation qui a été faite, – qui a permis à l'unanimité de montrer qu'il y avait très nettement un dossier supérieur et plus professionnel que l'autre – c'est la société qui a été retenue et qu'on nous propose d'entériner aujourd'hui. Effectivement, leur projet était beaucoup plus professionnel et beaucoup plus abouti. Donc, il n'y a pas à polémiquer. Ce sera un bel endroit qui mettra encore une fois Paris à l'honneur. Ça va être un lieu de sortie que les Parisiens vont apprendre à apprécier. Il n'y a pas de voisinage autour que ça va gêner. Donc je ne vois pas où est le problème sur cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE : La parole à Vincent BALADI, s'il vous plaît...

M. BALADI : Je n'ai pas fini de lire et de donner toutes les informations. Je préférerai juste terminer puis après on pourra continuer le débat. En l'occurrence, cette structure – en tout cas, ce qui est présenté dans le dossier de la commission –, c'est quand même Noctis : derrière il y a Laurent de GOURCUFF. C'est une structure très solide et qui a déjà des expériences notamment par rapport à la sécurité du quartier Champs-Élysées. Les affaires ont toujours très bien été gérées. Après, on ne va pas rentrer dans la forme et dans le débat actuel, effectivement, qui est sorti dans la presse. En tout cas, l'autre dossier présenté, qui était On Air (Culture club), était, entre vous et moi Monsieur le Maire honoraire, très bobo voire pire. Sur ces deux dossiers, le Cabaret électro paraissait beaucoup plus abouti, respectait beaucoup plus le lieu avec une structure en plus qui pouvait s'élever en cas de crue, une structure financière solide, une aide de la Société générale – puisqu'il y a plus de 3,9 millions d'investissement dans cette salle –. Enfin, dernier élément, par rapport au chiffre d'affaires : il y a une redevance minimale de 25 000 euros. Ce chiffre peut paraître étonnant mais c'est juste la première année, le temps des travaux. Ensuite, ça passe à une redevance sur le chiffre d'affaires de 11 %. Le chiffre d'affaires est estimé entre 6 et 7 millions d'euros donc, on a une redevance de plus de 650 000 euros par an. Le chiffre, vous en apprécierez, ne semble pas, pour moi, détonnant.

Mme DESBONNETS : 650 000 euros par an ?

M. BALADI : 650 000 euros par an de redevance. C'est le minimum. C'est indexé sur le chiffre d'affaires.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets donc aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE (7 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **7** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Erika DUVERGER, Mme Catherine LECUYER, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet : **2** (M. François LEBEL, Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

ABSTENTIONS : **2** (M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS)

2017 DVD 108 - Parc de stationnement Malesherbes-Anjou (8^e) - Convention de concession pour la modernisation et l'exploitation

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Je vais prendre la parole à la place de Monsieur BALADI. Pour cette délibération, finalement, c'est le renouvellement de la délégation de service public du Parc de stationnement qui est boulevard Malesherbes. Il est constitué de trois entités : vous avez le parc public, le garage et la station-service qu'on connaît bien. Il a une capacité d'environ 1 000 places. Il faut savoir que c'est une concession qui renouvelée tous les 12 ans. Là, on remarquera qu'il y a vraiment eu un travail conséquent de la part de la Direction de la voirie et des déplacements pour faire ce qu'on pourrait appeler une étude et un marché public pour ce renouvellement avec des critères très précis. Nous avons quatre opérateurs qui avaient été présélectionnés. Les deux finaux étaient Spie Autocité et la SAGS. C'est la SAGS que recommandent les services de la Ville. On voit les points positifs mis en exergue dans la délibération notamment en termes de sécurité, de personnel, de financement, de travaux. Ce renouvellement va jusqu'en 2030. Vous avez vu que le coût de modernisation du parc – je mets en exergue ce qui me paraît intéressant – serait de quasiment 7 millions. Vous avez tout ce qui concerne les modalités financières page 8 qui sont vraiment des éléments intéressants : combien ça rapportera à la Ville, comment c'est calculé. C'est quelque chose de sérieux avec une société extrêmement sérieuse et qui fait ses preuves. Actuellement, nous avons INDIGO qui ne serait pas renouvelé au profit de de cette société. Je pense qu'on ne peut qu'aller dans le sens des services.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Y-a-t-il des observations ?

Mme DESBONNETS : On garde bien la station-service ?

M. GAUGER : Oui.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Merci.

A L'UNANIMITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

2017 DDCT 183 - Charte parisienne de la participation citoyenne

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Cette délibération n'est pas évidente à présenter. Pourquoi ? Parce qu'elle s'inscrit dans ce mouvement de démocratie participative qui avait notamment fait connaître Ségolène ROYAL lors de sa campagne. C'est une charte pour encourager, pour encadrer la participation citoyenne. Je pense que la participation citoyenne, c'est important qu'elle soit associée de plus en plus aux décisions publiques au plus près des quartiers, par Internet, par des réunions... C'est une bonne chose. Après, cette charte, quand on la lit, c'est plein de bonne volonté. Je n'ai pas vraiment d'avis tranché. Je vous invite à en débattre. Vous avez dix engagements pour garantir une participation de tous, libre et inclusive, accessible et lisible. Je suis sûre que Madame BURLIS s'en réjouira. C'est un processus de co-construction qui associe élus, associations, acteurs de la participation, membres des conseils de quartier. Un vaste sujet.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BURLIS.

Mme BURLIS : Oui. Je voudrais juste dire que la manière un peu nonchalante dont Grégoire GAUGER présente ce document important pour la démocratie participative dans Paris est tout à fait révélatrice de la manière dont c'est vu dans cet arrondissement et dont ça fonctionne.

M. GAUGER : Merci de votre appréciation.

Mme BURLIS : Cette charte, je la trouve hyper intéressante parce que de plus en plus souvent les Parisiens ont envie de s'impliquer, ont envie d'être associés aux projets. On le voit, réunion après réunion dans tous les conseils de quartier, les habitants du 8^{ème} nous demandent quoi ? D'être mieux associés à la rénovation de leur rue, à la rénovation de la place qui est à côté... Et là, je trouve qu'avec cette charte...

M. LEBEL : Ça n'a rien à voir.

Mme BURLIS : ... On va encore plus loin.

M. LEBEL : Provocation politique !

Mme BURLIS : On fait même la différence entre la concertation et la consultation. Tout ça, ce sont des outils qui vont nous le permettre, à condition qu'on s'en empare. C'est à chaque Mairie d'arrondissement de le faire et d'utiliser les outils mis en place par la Ville de Paris pour mieux associer les habitants. Vu comment les choses se passent dans notre arrondissement, j'ai quelques inquiétudes parce que quand on voit qu'il y a des conseils de quartier qui n'arrivent même plus à se réunir, qu'il y a des bureaux de conseils de quartier qui sont mis devant le fait accompli sur l'ordre du jour, on peut s'inquiéter sur la manière dont ça va réellement être mis en place. Après, je ne vous cache pas que j'attends aussi beaucoup de la réforme de la Maison des associations puisque je vous rappelle que dès janvier 2018, il va y avoir un directeur de la démocratie et de la vie citoyenne dans chaque arrondissement. Donc, ça va être aussi l'occasion – je l'espère – de travailler sur ces différents points pour qu'enfin les habitants du 8^{ème} puissent s'emparer de ces sujets. Vendredi dernier, au conseil de quartier Saint-Philippe du Roule, des gens me disaient ne pas comprendre comment les invitations sont envoyées. Il y en a qui en reçoivent cinq dans la famille...

M. BALADI : Aux électeurs. C'est aux électeurs. Vous n'êtes pas électrice dans le 8^{ème} peut-être ?

Mme BARLIS : ...alors que dans l'immeuble, certains n'en reçoivent pas. Normalement, il devrait y avoir de l'affichage, des choses, plus d'informations en amont pour que les gens puissent assister à ces réunions, ce qui n'est pas le cas.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS, il y a une question à laquelle je répondrai au moment où...

Mme DESBONNETS : C'est moi qui ai posé une question.

Mme BARLIS : Je n'ai pas posé de question.

Mme d'HAUTESERRE : Il y a une question de Madame LECUYER, où...et j'y répondrai.

Mme LECUYER : C'est Madame DESBONNETS.

M. GAUGER : Je voudrais juste répondre à Madame BARLIS. En fait, il y a deux types de participation pour la Ville de Paris. J'ai l'impression que quand il y a des vrais sujets – les voies sur berges, etc. –, nous ne sommes pas associés, les habitants ne sont pas associés. On va aller nous chercher trois personnes pour nous dire qu'elles sont pour. Mais par contre, quand c'est quelque chose d'un peu vaseux, alors là on s'amuse à aller demander l'avis de tout le monde pour faire passer les choses en douceur...

Mme BARLIS : Il y a des réunions publiques où Madame la Maire était présente...

M. GAUGER : Je n'ai pas la même appréciation que la vôtre. Nous n'avons pas la même appréciation.

M. BEIGBEDER : C'est un simulacre de démocratie.

M. LEBEL : Démagogie.

M. BALADI : Moi, je vais vous dire pourquoi pas. Je pense qu'il y a d'autres priorités à l'heure actuelle dans la Ville de Paris. On enfonce, avec certains mots, des portes ouvertes notamment par rapport à la co-création. Moi, je voudrais juste attirer votre attention sur l'envoi massif de cartes du citoyen de Paris. J'ai été sollicité par plusieurs habitants du 8^{ème} qui n'avaient rien demandé et qui avaient reçu un courrier de Madame HIDALGO avec une carte du citoyen de Paris qui a été envoyée automatiquement. Je me pose la question de savoir si ça rentre dans le cadre de cette charte qui n'a pas été votée. À deux ans de la campagne électorale des élections, qu'est-ce que ça représente ? C'est juste une question ouverte.

M. BEIGBEDER : Gabegie.

Mme d'HAUTESERRE : Madame DESBONNETS.

Mme DESBONNETS : Je m'interroge sur le caractère contraignant de cette charte. Dans le point 5 qui dit concertation, co-construction, en théorie c'est très bien. Mais, dans la vraie vie, on a vu au dernier Conseil d'arrondissement, comment ça se passe avec la place de la Madeleine où Madame HIDALGO nous présentait la place de la Madeleine avec un travail de concertation, de co-construction et on a vu que pour elle, la concertation, c'était un préfabriqué.

Dans le point 6, je lis « *mise en lien avec les instances et s'engage à renforcer la mise en œuvre des projets locaux en lien avec les Mairies d'arrondissement* ». Je me demande ce que ça veut dire. Je le mets en parallèle avec le budget participatif. Il pourrait être pragmatique. Je reprends l'exemple du projet de Ponthieu qu'on a vu en conseil de quartier vendredi. À la base, il avait été proposé initialement trois projets complémentaires, un seul a été retenu dénuant de tout sens leur souhait initial. L'estimation financière de ce projet s'appuyait juste sur quelques lignes de présentation écrites sans consultation directe avec le négociateur. Une fois que le projet a été voté et adopté, l'élaboration de celui-ci se fait toujours en toute opacité. Les équipes de l'Hôtel de Ville travaillent toujours sans avoir rencontré les initiateurs des projets et n'ont pas vraiment pu se rendre compte et se concerter. La question qui se pose c'est : à quel moment on met le curseur pour que tous les acteurs soient associés autour de la table ? Quand je parle de tous les acteurs, c'est tous les élus. Ce n'est pas seulement vous Madame le Maire. C'est aussi les services de police, les commerçants, les associations. Et ne pas se retrouver comme au conseil de quartier la dernière fois avec un pseudo projet qui avait déjà été travaillé par la Ville de Paris sans que personne n'ait été consulté.

Sur le point 8, « *la Ville de Paris s'engage à faire vivre et promouvoir les lieux civiques et démocratiques de proximité notamment les maisons des associations* ». Alors là, c'est excellent. En théorie, c'est très bien. En pratique, chez nous, on se fait manger avec le 7^{ème} arrondissement. Notre Maison des associations est quand même toute petite. On a un seul lieu et une grande salle. Après, c'est deux petits bureaux. Aujourd'hui, les associations à cause de cette réforme sont obligées de planifier trois mois à l'avance pour trouver des créneaux horaires avec le directeur de la Maison des associations. Je pose la question de savoir à l'échelle de tous les citoyens de Paris, comment cela va être mis en place quand, nous-mêmes les élus, nous ne sommes même pas informés de ce qui se passe dans l'arrondissement. Je m'abstiendrai.

M. BEIGBEDER : De toute façon, ce document est illégal puisque l'Académie française condamne l'utilisation de l'écriture inclusive et que même le Premier ministre l'a condamnée et puis le ministre de l'Éducation, qui est un très bon ministre, a dit que c'était laid. Donc, par conséquent, on ne peut pas approuver cette charte.

M. LEBEL : J'ajoute que je n'ai toujours pas compris le terme « participation citoyenne ». D'après le dictionnaire, citoyen : « *personne jouissant dans l'Etat dont il relève des droits civils et politiques et notamment du droit de vote* ». Quand on parle de participation, on devrait avoir le droit de vote. Je ne sais pas ce que ça veut dire. C'est encore de la logorrhée socialo-progressiste pour faire chic. Décidément, à gauche, on n'est pas très fort ni sur la grammaire, ni sur le vocabulaire.

Mme BARLIS : Juste pour répondre à Monsieur BEIGBEDER qui dit que c'est complètement illégal. Je ne réagis pas sur l'écriture inclusive...

M. LEBEL : C'est simplement bête, pas illégal.

Mme BARLIS : ...mais tout ce qui est démocratie locale, je vous rappelle que c'est contenu dans la loi VAILLANT de 2002 et que c'est une obligation pour les collectivités locales d'associer les citoyens. Tout cela, c'est légal.

M. PACHECO : Tout à fait. Je rebondis sur ce que tu dis. C'est assez amusant. C'est très bien de faire une charte. Il est assez amusant de constater que les élus eux-mêmes ne sont pas forcément informés quand il y a des programmes de logements sociaux ou un changement de programme, une cantine, vous n'avez pas d'informations. C'est quand même assez amusant que la Ville qui n'associe

pas les élus à ces choses-là et associe les citoyens. Sinon, sur le fond, ce qui est proposé, pourquoi pas. Je ne sais pas si cela nécessite une charte. Finalement, il n'y a qu'à faire. Cela n'engage que la Ville. Pour revenir à l'intervention de Monsieur GAUGER, je ne sais pas quelle est votre position sur cette charte mais sur le 8^e – et là, je suis assez d'accord avec Madame BARLIS –, il serait intéressant de discuter de la façon dont les citoyens sont associés. Si on veut être positif, on pouvait tout à fait mener un certain nombre de choses sans créer de charte. Il n'y a qu'à faire... Tout simplement.

Mme d'HAUTESERRE : Merci pour cet échange, je mets aux voix cette délibération.

A LA MAJORITE (5 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS DEFAVORABLE** au projet de délibération

Suffrage exprimé **POUR** le projet: **1** (Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet: **5** (Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER)

ABSTENTIONS : **5** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Erika DUVERGER, M. Marc PACHECO)

2017 DEVE 181 - Communication sur le lancement de l'appel à projets 2018 relatif aux jardins partagés

Mme d'HAUTESERRE : C'est une communication sur le lancement de l'appel à projets 2018 relatif aux jardins partagés. Il n'y a pas de vote sur cette communication.

2017 DEVE 182 - Communication sur le lancement d'un appel à projets 2018 sur le thème « Protection et Développement de la Biodiversité »

Mme d'HAUTESERRE : La DEVE 182. Pareil, c'est une communication. Nous abordons maintenant les vœux.

Mme LECUYER : Madame la Maire, je voulais juste évoquer le fait qu'au prochain Conseil de Paris figurera un projet de délibération qui n'était pas à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement. Or il me paraît quand même très intéressant de l'évoquer. Il s'agit d'une convention de soutien avec le fonds de dotation Transatlantique en vue de la restauration des verrières de l'église Saint-Philippe du Roule dans le 8^eme. C'est quand même plutôt intéressant. C'est la banque Transatlantique qui est domiciliée tout près de l'église Saint-Philippe du Roule qui a un fonds de dotation et qui s'engage pour la réfection des verrières. Je peux vous lire...

Mme d'HAUTESERRE : C'est du mécénat.

Mme LECUYER : Si on veut. Enfin, il y a une convention qui est signée avec la Ville de Paris.

Mme d'HAUTESERRE : Donc, c'est bien du mécénat.

Mme LECUYER : Tout à fait. Si ça vous intéresse, j'ai les documents.

Mme d'HAUTESERRE : C'est une convention entre le mécène qui donne une subvention etc.

Mme LECUYER : Et la Ville de Paris. C'est un projet de délibération qui était censé être lu en Conseil d'arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE : Je ne l'ai pas eu en main.

Mme LECUYER : Je l'ai et vous l'avez sur ODS.

Mme d'HAUTESERRE : Mes services n'ont pas été assez vigilants, peut être ?

M. LABEL : Non, non. Ils n'y sont pour rien. C'est la Ville...

Mme LECUYER : Comment vous fonctionnez ?

Mme d'HAUTESERRE : Le secrétariat général et mon Directeur de Cabinet m'informent des délibérations envoyées par la Mairie de Paris et ...

Mme LECUYER : Et moi, comment vous pensez que je l'ai eue ? Je l'ai eue en regardant le programme du Conseil de Paris.

Mme d'HAUTESERRE : Je ne l'ai pas eue parce qu'elle n'est pas soumise au vote. C'est une communication de la Ville de Paris.

Mme LECUYER : C'était intéressant que vous en parliez.

Mme d'HAUTESERRE : Nous en parlerons en temps et en heure. Nous allons maintenant aborder le vœu de Madame BOYER CHAMMARD, Madame DESBONNETS, Monsieur PACHECO et Madame LECUYER.

5°/ V08 2017 03 - Vœu présenté par Mesdames Sophie BOYER CHAMMARD, Eve DESBONNETS, Catherine LECUYER et Monsieur Marc PACHECO, relatif à la Caisse des écoles du 8^e

Mme DESBONNETS : Ce vœu a été déposé en temps et en heure et c'est pour ça qu'il a été mis à l'ordre du jour. Je suis ravie de voir que Madame BARLIS a dû avoir les mêmes soucis que nous avec les parents d'élèves. En tout cas, nous avons été interpellés par bon nombre de parents d'élèves. C'est pour cela que nous présentons ce vœu.

Considérant le statut d'établissement public autonome des Caisses des écoles parisiennes et leurs responsabilités qui incombent à leur président, le Maire d'arrondissement ;

Considérant que les membres du comité de gestion sont amenés à se prononcer sur les choix budgétaires, sur les orientations stratégiques de la Caisse des écoles et sur le fonctionnement général de la restauration ;

Considérant qu'une délibération de juin 2017 faisait état de « *possibles difficultés majeures* » pour la Caisse des écoles du 8^{ème} arrondissement « *compte tenu de la situation financière actuelle* » ;

Considérant que durant l'année 2016 aucune assemblée générale ne s'est réunie ;

Considérant que les explications demandées au Maire par les élus en juin 2017 sur les raisons d'une telle situation ont été données de façon différée et insatisfaisante manifestant par là sa non maîtrise de la gestion de la Caisse des écoles ;

Considérant que l'assemblée générale du 14 novembre 2017 s'est déroulée à la demande des élus du Conseil d'arrondissement ;

Considérant que lors du Conseil d'arrondissement du 18 septembre, les élus ont demandé expressément à la Maire du 8^{ème} de pouvoir assister exceptionnellement à cette assemblée générale et que cette requête leur a été refusée ;

Considérant que lors de cette dernière assemblée générale, seuls 7 sociétaires ont siégé dont 3 élus membres de droit ;

Considérant que pour être sociétaire selon les statuts de la Caisse des écoles, il faut « *être présenté par deux membres sociétaires depuis plus d'un an* » ;

Sophie BOYER-CHAMMARD, Eve DESBONNETS, Catherine LECUYER et Marc PACHECO formulent le vœu que :

- le Maire du 8^{ème} fasse un état des lieux du renouvellement des sociétaires depuis 3 ans
- les statuts de la Caisse des écoles du 8^{ème} soient modifiés afin de simplifier l'admission des sociétaires à la Caisse des écoles et de permettre à tous les élus d'être membres de droit du comité de gestion de la Caisse des écoles.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait, Madame, je vais vous répondre.

M. LEBEL : Attendez, attendez.

Mme d'HAUTESERRE : Non, non. Je dois répondre Monsieur le Maire honoraire.

M. LEBEL : Oui, mais...

Mme d'HAUTESERRE : Allez-y. Je vous laisse la parole.

M. LEBEL : Malheureusement, c'est la loi qui fixe les...(interrompu par Mme DESBONNETS)

Mme DESBONNETS : Non, ça peut être ouvert à tous.

M. LEBEL : ... qui fixe le fonctionnement des Caisses des écoles ; loi sur laquelle d'ailleurs la Ville de Paris, il y a quelques années, a habilement contourné les obligations retirant aux présidents des Caisses des écoles d'arrondissement tout pouvoir réel puisque c'est la Ville de Paris qui est totalement maîtresse à la fois des tarifs et des subventions. Elle est totalement maîtresse des recettes des Caisses des écoles. A partir du moment où on a fait cette constatation, il n'y a plus rien à dire. Le président de la Caisse des écoles ne sert à rien. C'est un pantin de l'Hôtel de Ville comme dans beaucoup de

domaines d'ailleurs, ce que je regrette personnellement beaucoup. Voilà. Tout ce que vous dites est vrai mais il ne se passera strictement rien puisque la Ville...

Mme DESBONNETS : Les statuts peuvent être changés pour ouvrir...

M. LEBEL : Non, je ne crois pas.

Mme DESBONNETS : Si parce que dans les autres arrondissements, la Caisse des écoles est ouverte.

M. LEBEL : Je ne le pense pas.

Mme DESBONNETS : Il y a des assemblées générales qui sont ouvertes pour les adhérents.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Je remercie Monsieur le Maire honoraire d'avoir apporté toutes ces précisions.

M. LEBEL : Monsieur le Maire tout court suffira. Ce n'est pas la peine de rallonger les comptes rendus.

Mme d'HAUTESERRE : Inutile de vous rappeler Madame DESBONNETS que c'est moi qui ai fixé la date de l'assemblée générale du 14 novembre 2017, précédant le Comité de gestion. Cette date a été retenue le mois précédent, soit bien avant le Conseil d'arrondissement du 13 novembre où vous avez évoqué ce sujet.

Mme DESBONNETS : Non, c'était le 18 septembre que le sujet a été évoqué.

Mme d'HAUTESERRE : Comme toutes les Caisses des écoles parisiennes, la Caisse des écoles du 8^{ème} arrondissement possède des statuts spécifiques qui définissent l'objet de ses missions.

Elle se compose de membres de droit, de membres fondateurs, des membres souscripteurs et de membres bienfaiteurs, ces deux premières catégories dénommées «sociétaires», qui composent l'Assemblée générale et le Comité de gestion.

Concernant l'Assemblée générale, l'article 4 des statuts de la Caisse des écoles indique clairement qu'elle se compose de tous les membres du Comité (soit 15 au total), des membres fondateurs et des membres souscripteurs, soit 52 membres en tout. L'Assemblée générale ne peut statuer que sur les questions portées à l'ordre du jour (article 11).

Ainsi, lors de la prochaine assemblée générale, en 2018, sera organisée l'élection des 5 membres du troisième collège du Comité de gestion. Le premier collège comprend le Maire d'arrondissement, le député de la circonscription, les trois adjoints nommés par le Maire à cette fonction et la conseillère d'arrondissement représentant l'opposition. Le deuxième collège comprend une personnalité nommée par le Maire, une personnalité nommée par le Préfet ainsi que l'inspectrice générale membre de droit. Le troisième collège comprend les 5 membres élus par l'Assemblée générale.

Enfin, la révision des statuts de la Caisse des écoles sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Comité de gestion, début 2018, et fera l'objet d'un examen par ses membres suivi d'un vote.

Mme DESBONNETS : Donc, vous allez ouvrir, simplifier ou pas ? Quel est votre souhait, en fait ?

Mme d'HAUTESERRE : J'aurais très bien pu garder la réponse de Monsieur LEBEL.

Mme DESBONNETS : Oui mais elle n'est pas exacte. J'ai le regret de dire qu'à ma question qui est de modifier le statut pour que des adhérents puissent entrer, non pas à la Caisse des écoles, mais être présents à l'assemblée générale...

Mme d'HAUTESERRE : Vous pouvez être présent à l'assemblée générale.

M. LEBEL : A l'assemblée générale, tout le monde peut être présent.

Mme DESBONNETS : Non pas du tout. Tout le monde ne peut pas être présent à l'assemblée générale. Pour être présent, il faut être sociétaire sinon être représenté par deux membres sociétaires depuis plus d'un an. Et je demande que ce soit simplifié.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait on va voir ce que l'on peut faire en 2018. On passe au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

A LA MAJORITE (6 voix), le Conseil d'arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au texte énoncé ci-dessus.

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **6** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet : **2** (M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Erika DUVERGER)

ABSTENTIONS : 3 (M. Vincent BALADI, M. François LEBEL, M. Charles BEIGBEDER)

V08 2017 04 - Vœu présenté par Madame Corine BARLIS, relatif à la révision des statuts de la Caisse des écoles du 8^e arrondissement

Mme d'HAUTESERRE : Nous abordons le vœu de Madame BARLIS.

Considérant la situation financière difficile de la Caisse des Écoles du 8^{ème} arrondissement ;

Considérant le manque de transparence et la nécessité d'associer l'ensemble des élus et des parents d'élèves, qui le souhaitent, à la gestion de cette structure ;

Considérant que, malgré les nombreux débats en Conseil d'Arrondissement sur la situation de la Caisse des Ecoles et la demande explicite des élus à être plus associés, que l'ensemble de ces derniers n'ont pas été invités à la dernière Assemblée Générale de la Caisse du 14 novembre, contrairement à leur demande explicite effectuée lors Conseil d'Arrondissement de septembre ;

Considérant l'impossibilité pour les parents d'élèves d'adhérer simplement pour l'année scolaire en cours car les statuts ne prévoient pas de statut de « simple adhérent ». Il faut en effet une procédure longue et être parrainé par deux membres pour pouvoir devenir sociétaire;

Sur proposition de Corine Barlis, le Conseil du 8^{ème} arrondissement émet le vœu :

Que lors du prochain Comité de Gestion de la Caisse des écoles du 8^{ème} arrondissement, qui aura lieu début 2018, une révision des statuts de cette structure soit inscrite à l'ordre du jour afin de pouvoir permettre une meilleure transparence et information de l'ensemble des élus et faciliter l'adhésion et la participation des parents d'élèves.

Mme BARLIS : Oui, ce vœu va à peu près dans le même sens que le précédent. C'est pour cela que j'ai voté celui présenté par mes collègues puisqu'on a déjà de nombreuses fois abordé la situation financière difficile de la Caisse des écoles du 8^{ème}.

Mme d'HAUTESERRE : J'ai répondu à la question de Madame DESBONNETS. Comme votre vœu va dans le même sens, dois je le reprendre... Merci beaucoup. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ?

A LA MAJORITE (7 voix), le Conseil d'arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au texte énoncé ci-dessus

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **7** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet : **3** (M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Erika DUVERGER)

ABSTENTION : 1 (M. François LEBEL)

V08 2017 05 - Vœu présenté par Madame Catherine LECUYER relatif à la pollution de l'emprise 25 rue de Constantinople

Mme d'HAUTESERRE : Je remets le vœu qui a été déposé hors délai pour savoir si on peut en discuter. Tout le monde l'a sous les yeux ? Mise en discussion ? Parfait.

Mme LECUYER : Je suggérais qu'on en parle car il fait suite à une étude qui est sortie le 16 novembre et qui a suscité beaucoup de réactions dans les médias. Comme il s'agit pour nous d'une future école, je pensais qu'il fallait évoquer le sujet rapidement et ne pas attendre le mois de janvier qui est la date du prochain Conseil d'arrondissement. Il s'agit d'un vœu relatif à la pollution de l'emprise du 25 rue de Constantinople.

Considérant la délibération DLH193 mentionnant le transfert de propriété du 25 rue de Constantinople à la ville de Paris en vue de la réalisation d'un équipement scolaire et de logements sociaux ;

Considérant que cette délibération mentionne que le 25 rue de Constantinople, ancienne propriété de PSA, était à usage de garage ;

Considérant l'article 2 de la convention d'occupation précaire conclue entre la ville et l'association Aurore le 21 /12 /2016 faisant état de l'existence d'une pollution du site ;

Considérant l'étude de l'ONG Robin des Bois publiée le 16 novembre qui alerte sur le fait qu'à Paris près des trois quarts des établissements, accueillant de jeunes enfants, contiennent dans leurs sols des résidus de plomb, d'hydrocarbure et de solvants chlorés ;

Considérant que cette étude mentionne que « Certains résidus polluants ont des impacts sur le développement du cerveau et du système nerveux de l'enfant. D'autres peuvent avoir des effets néfastes sur la fertilité » ;

Considérant la Circulaire interministérielle DGS/EA1/DPPR/DGUHC n° 2007-317 du 8 février 2007 relative à l'implantation sur des sols pollués d'établissements accueillant des populations sensibles qui précise : « La construction de ces établissements (crèches, écoles maternelles et élémentaires ...) doit être évitée sur les sites pollués, notamment lorsqu'il s'agit d'anciens sites industriels » ;

Considérant qu'elle mentionne aussi que « Toutefois, compte tenu des contraintes urbanistiques ou sociales, il peut advenir qu'un site alternatif non pollué ne puisse être choisi. Une telle impossibilité mérite néanmoins d'être étayée par un bilan des avantages et inconvénients des différentes options de localisation » ;

Considérant que les élus de la majorité du 8e ont défendu pendant des années aux côtés des associations de parents d'élèves des écoles Florence et Moscou la construction d'une école au 26 bis rue de Saint-Petersbourg dans les anciens locaux de l'INPI, conformément à leurs engagements de campagne ;

Considérant que la ville leur a opposé une fin de non-recevoir et que 84 logements sociaux y sont actuellement en cours de construction ;

Sur proposition de Catherine Lécuyer, Eve Desbonnet, Marc Pacheco, et Sophie Boyer- Chammard, le Conseil du 8^e arrondissement émet le vœu que le maire de Paris communique aux élus du 8e arrondissement :

- les raisons pour lesquelles le site du 25 rue de Constantinople, pollué et davantage éloigné des besoins, a été retenu plutôt que celui du 26 bis rue de Saint- Petersburg, qui remplissait pourtant tous les critères de choix et avait l'assentiment des élus locaux ;
- le bilan des avantages et inconvénients des différentes options de localisation, tel que prévu par la circulaire interministérielle DGS/EA1/DPPR/DGUHC n° 2007-317 du 8 février 2007 ;
- les éléments qui attestent de la conformité des conditions d'hébergement des familles prises en charge par Aurore au 25 rue de Constantinople ;
- le diagnostic de la pollution du site 25 rue de Constantinople ;
- un descriptif des procédés qui seront mis en œuvre pour dépolluer ce site ;
- les garanties qui seront apportées aux personnes qui l'habiteront ou le fréquenteront quant à son innocuité et sa conformité aux normes environnementales.

Mme d'HAUTESERRE : Monsieur BALADI souhaite répondre.

M. BALADI : Merci. Je viens de découvrir comme vous autour de la table ce vœu. Je suis juste étonné par certains arguments notamment celui de la pollution. On est là pour se dire les choses franchement : d'habitude, ce ne sont pas les arguments que l'on utilise. Je ne sais pas si derrière, il n'y a pas une autre volonté cachée. Mais pour moi, personnellement, si on appliquait le principe de précaution à tout – d'ailleurs il y a une fermeture récente à Vincennes d'une école, d'un collège du jour au lendemain pour ça – je pense qu'il y aurait beaucoup d'écoles et de lieux dans le 8^{ème}, y

compris nos rues – puisque dans nos rues, il y a de l’amiante – qui pourraient fermer. Moi personnellement, je trouve que la suradministration, le principe de simplification va à l’encontre de cela. On a l’impression, par cette pollution, qu’on va alourdir encore les démarches, qu’on va retarder – peut-être que c’est votre objectif – encore cette école au 25, rue de Constantinople. Moi je vois surtout ça comme objectif – peut-être – caché de ce vœu.

M. LEBEL : Vous avez peut-être raison mais malheureusement, le principe de précaution est, hélas, inscrit dans la Constitution.

Mme LECUYER : C’est une école qui va sortir de terre.

M. BALADI : Demain, on va peut-être nous demander de fermer toutes les autres écoles de l’arrondissement.

Mme LECUYER : C’est dans la loi. On pose des questions à la Ville de Paris.

Mme d’HAUTESERRE : Je rappelle simplement à Madame LECUYER qui revient sur l’immeuble INPI qu’entre 2008 et 2014, ce dossier a suscité des débats avant que je sois devenue Maire. Il n’a pas abouti car la Ville avait décidé à l’époque d’y construire des logements.

Concernant l’immeuble du 25 rue de Constantinople, Elogie Siemp nous a signalé que les travaux ne pourront pas commencer avant la dépollution des locaux. C’est dans les anciens bureaux de la Caisse Primaire d’Assurance que sont logées les mamans avec enfants actuellement et non pas dans la partie garage. Je m’y suis rendue pour vérifier.

Mme LECUYER : Je pose des questions à la Ville, c’est tout.

Mme d’HAUTESERRE : Bien sûr, mais j’ai souhaité apporter ces éléments. Je pense que ce vœu est accepté pour être mis en discussion. Je vais bien évidemment poser la question au Conseil, mais je voulais quand même que le public présent puisse comprendre ce qu’il s’y passe. Ainsi quand la Ville à acheter l’immeuble, elle savait que c’était un garage et que cela nécessitait une dépollution du site. On ne peut évidemment pas construire sur un site pollué. Voilà ce que je voulais apporter comme information. Madame BARLIS veut prendre la parole et ensuite je mettrai aux voix ce vœu.

Mme BARLIS : Je ne suis pas du tout favorable à ce vœu pour deux raisons : la première, c’est que l’on savait, bien avant le début de cette mandature, qu’il n’y aurait pas d’école dans les anciens locaux de l’INPI. Je veux bien qu’on...

M. LEBEL : Vous le savez parce qu’on vous l’avait dit à l’Hôtel de Ville, c’est tout.

Mme BARLIS : Moi je ne cours pas après Monsieur le Maire, j’ai toujours été très claire même à l’époque de la campagne municipale.

M. LEBEL : On ne peut pas compter sur vous pour vous opposer à la Ville de Paris.

Mme BARLIS : M. DELANOE avait dit dès 2012 qu’il n’y aurait pas d’école à cet endroit-là. Par rapport à la dépollution, pour avoir suivi le dossier avec beaucoup d’attention – puisque c’est moi qui avais attiré l’attention sur cette parcelle de la rue de Constantinople parce qu’elle était bloquée depuis plusieurs années au Plan local de l’urbanisme pour un équipement municipal –, elle était connue

d'emblée. C'est pour cela d'ailleurs que la négociation avec PSA a duré très longtemps pour le rachat parce que justement dans cette négociation financière, il y avait le coût de la dépollution que la Ville souhaitait laisser à la charge de PSA. C'est quelque chose qu'on connaît, la parcelle est très grande. Après, je n'ai pas entendu parler de l'étude dont vous parlez – là, je découvre sur table – mais je doute fort qu'une association aussi renommée qu'Aurore ou la Ville de Paris aient installé des familles sur un terrain pollué.

Mme LECUYER : Ecoutez, c'était dans la convention, c'était précisé.

Mme BARLIS : La parcelle est très longue. Moi, je n'approuve pas ce vœu qui me paraît inadapté et hors de propos par rapport à un futur projet qu'on attend avec impatience.

Mme d'HAUTESERRE : Merci Madame BARLIS.

M. GAUGER : Juste une remarque. Moi, je voterai contre ce vœu parce que je considère que les services de la Ville sont tout à fait compétents en termes de dépollution et j'imagine que ce qui devait être fait, a été fait. Je considère que ça serait une défiance par rapport à nos services techniques de la Ville.

Mme LECUYER : Je peux poser une question. Ça n'engage à grand-chose que de poser la question. C'est l'objet du vœu.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ?

A LA MAJORITE (5 voix), la voix du Maire étant prépondérante en cas d'égalité (Article L2121-20 CGCT), le Conseil d'arrondissement donne un **AVIS DEFAVORABLE** au texte énoncé ci-dessus. Le vœu n'est pas adopté.

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **5** (Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS, M. François LABEL)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet : **5** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Erika DUVERGER Mme Corine BARLIS)

V08 2017 06 - Vœu présenté par Mesdames Catherine LECUYER, Eve DESBONNETS, Sophie BOYER CHAMMARD, Monsieur Marc PACHECO, relatif à la sécurisation de la rue de Ponthieu

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix ce vœu déposé hors délai pour savoir si on peut en discuter. Tout le monde l'a sous les yeux ? Parfait, on peut en débattre, on écoute Mme LECUYER.

Mme LECUYER : Madame le Maire, nous avons assisté vendredi à un conseil de quartier mouvementé, révélateur d'une exaspération croissante des habitants de la rue de Ponthieu et des rues adjacentes. Les habitants n'en peuvent plus et réclament que des mesures exceptionnelles soient prises afin que leur vie quotidienne – de jour comme de nuit – cesse d'être un enfer. Les témoignages sont édifiants : bruits de klaxons, cris, vomis, déjections, rixes entre bandes, trafic de stupéfiants, tout cela lié en partie à la concentration inédite de boîtes de nuit. Tout cela participe au sentiment des

riverains de vivre dans une zone de non droit. Cette situation est indigne et pose de réelles problématiques en matière de sécurité. La proximité des Champs-Élysées et la menace terroriste rendent d'autant plus cruciale la sécurisation des lieux. Pour mémoire, plusieurs fusillades ont eu lieu ces dernières années rue de Ponthieu et le 19 juin dernier, un attentat était perpétré sur les Champs. De plus, Paris se réjouit d'accueillir les J.O. en 2024 ce qui signifie un afflux de touristes dans les quartiers phares de la capitale et bien sûr sur les Champs-Élysées.

Il est donc temps qu'une réflexion ambitieuse soit menée pour réaménager dans son ensemble la rue de Ponthieu. En 2016, le projet « Pacifier les Champs-Élysées le soir » a été voté dans le cadre du budget participatif et 300 000 euros lui ont été alloués. Or, le projet qui nous a été présenté par la Ville vendredi est loin du projet souhaité. Seul le tronçon de rue situé entre la rue du Colisée et la rue de La Boétie serait réaménagé alors que c'est la rue dans son ensemble qui mérite d'être revue pour un budget sans doute beaucoup plus important que les 300 000 euros prévus. Mais c'est à la Ville de prendre ses responsabilités et de débloquent les moyens nécessaires à un projet qui pour le moment n'a fait l'objet d'aucune discussion avec les élus, riverains, commerçants, etc.

C'est la raison pour laquelle nous demandons par ce vœu que :

- une réflexion collégiale soit organisée avec toutes les autorités compétentes sur ce dossier la direction de l'urbanisme, de la voirie, de la propreté, le préfet de police, le commissaire du 8^e, les élus du 8^e, les représentants des habitants, commerçants et gérants d'établissements de nuit ;
- la présentation d'un projet ambitieux de modification précise et complet de toute la rue de Ponthieu issu du projet voté en 2016.

Mme d'HAUTESERRE : En tout premier lieu, je tiens à saluer l'action conjuguée de la Préfecture de police et du Parquet de Paris concernant la rue de Ponthieu.

Ce secteur fait l'objet et les riverains le savent, de toute l'attention des services de Police depuis ces derniers mois. Les éléments que je vais vous donner m'ont été communiqués par Madame SOBRY, commissaire divisionnaire de cet arrondissement

Toute la semaine, une vigilance particulière y est observée, et le week-end (vendredi, samedi, dimanche soir et lundi matin) des opérations particulières de sécurisation y sont organisées. Ainsi en 2017, la police a mené 129 opérations ciblées amenant le contrôle de 7 649 personnes et de 2 202 véhicules. Ces contrôles, ont conduit à 597 verbalisations pour diverses raisons, et ont amené l'interpellation de 137 individus pour des motifs tels que : stupéfiants, coups et blessures volontaires, fiches de recherche ou encore port d'arme prohibée (essentiellement des couteaux et en nombre restreint, cette fois). Chaque week-end, le commissariat, et je tiens à saluer le travail de Madame Muriel SOBRY et de Monsieur Pierre CABON, Commissaire adjoint, bénéficie aussi du renfort d'autres unités telles que les BAC Nuit ou encore les CRS. Il y a donc sur ce secteur une très grosse activité et une forte présence policière.

Dans le même ordre d'idée, qui est d'imposer et de préserver l'ordre républicain sur ce secteur, des opérations d'enlèvements de véhicules ont régulièrement lieu et, depuis le début de l'année, les services de police ont procédé à 540 verbalisations de véhicules mal stationnés et enlevé 293 voitures.

En plus de tout cela, l'UPA (Unité de Police Administrative) organise des contrôles très réguliers sur les divers établissements de sa compétence afin de s'assurer du respect des réglementations en vigueur.

Madame SOBRY, Monsieur CABON et moi-même sommes personnellement en contact régulier avec différents riverains afin de répondre au mieux à certaines problématiques plus particulièrement les rixes.

Bien sûr, des problèmes persistent, principalement liés aux établissements de nuit et à la clientèle de ces derniers. Comme vous le savez, ces établissements sont installés dans ce quartier depuis pratiquement une vingtaine d'années. Comme je l'ai dit lors du dernier conseil de quartier, nous ne pouvons pas régler les problèmes en trois ans – depuis mon arrivée – et Monsieur le Maire, vous le savez très bien, à l'époque vous avez été interpellé par un certain nombre de riverains et la réponse était malheureusement « *Nous sommes dans l'opposition, nous ne pouvons rien faire* ». Donc, j'ai essayé dans la mesure du possible d'interpeller le Préfet...

M. LEBEL : Non. Vous n'êtes pas dans l'opposition donc vous avez fait quelque chose.

Mme d'HAUTESERRE : Oui, j'ai fait. J'ai effectivement interpellé le Préfet pour faire évoluer la situation.

M. LEBEL : Les riverains se plaignent quand même.

Mme d'HAUTESERRE : Oui, les riverains se plaignent parce que rien a été fait depuis 30 ans !

M. LEBEL : Ce que vous racontez là, je l'entendu 100 fois. On dirait une réponse de la Préfecture de police : 597 verbalisations. C'est vrai, ils ne parlent pas des 12 800 qu'ils n'ont pas faites. 137 interpellations, c'est bien mais les 850 qu'ils auraient dû faire, ils n'en parlent pas. Alors, il faut arrêter de vous bercer avec ce genre de truc...

Mme d'HAUTESERRE : C'est quand même mieux que rien du tout. Faire bouger les choses nécessitent des décisions politiques...

M. LEBEL : ... qu'on entend tous les jours à l'Hôtel de Ville, dans les réponses du Préfet de police. La question c'est que dans ce quartier, c'est une pagaille sans nom tous les soirs depuis 30 ans et que personne n'arrive à y faire quelque chose parce que la police s'en moque éperdument, continue à donner des autorisations de nuit à des établissements qui ne devraient pas les avoir et que dans la mesure où la Préfecture de police et la direction – je ne sais plus son nom – qu'on appelait autrefois la police des mœurs sont très contents d'avoir ces boîtes de nuit dans lesquelles ils ont des indicateurs sur tout ce qui se passe à droite ou à gauche. Ça suffit. Tant que le Préfet de police ne voudra pas mettre de l'ordre rue de Ponthieu, il n'y aura pas d'ordre rue de Ponthieu. Il faut qu'on le dise une fois pour toute et qu'on arrête de tourner autour du pot.

Mme d'HAUTESERRE : Des fermetures d'établissements ont eu lieu cette année et nous en attendons d'autres. L'établissement l'Elysée-Orient a écopé de 2 mois de fermeture administrative parce qu'il y a eu une fusillade. Comme vous le savez, ces établissements sont dotés d'avocats très pointus qui, à la virgule près, arrivent à les faire ouvrir malgré les sanctions. Cependant, nous observons tout de même une amélioration : moins de rixes et un envahissement moins important de la chaussée.

Pour autant tout n'est pas réglé et j'y travaille en contact régulier avec le Parquet de Paris et la Préfecture. Je rencontre d'ailleurs, le Directeur de cabinet du Préfet demain et le Procureur de la République, jeudi. Ainsi, tout est mis en œuvre pour que ce quartier retrouve sa tranquillité.

Enfin, je vous rappelle que nous avons toujours pour objectif d'aménager la rue de Ponthieu. Quelques mois après mon arrivée en 2014, au mois de novembre, le Comité des Champs-Élysées a proposé à la Ville de Paris, un projet très ambitieux pour ré-urbaniser les Champs-Élysées et les rues adjacentes, avec l'aide d'un grand architecte Jean-Noël VIGUIER. Malheureusement en 2015, ont eu lieu les premiers attentats. Les investisseurs ont reculé. Cela ne veut pas dire que ce projet piloté par Comité des Champs-Élysées ne sera pas étudié de nouveau. J'ai demandé que vous soyez associés. Notre objectif, c'est bien sûr de réaménager la rue de Ponthieu et d'ailleurs vendredi soir, une esquisse a été proposée lors du Conseil de quartier. Je plains vraiment le fonctionnaire qui était là. Il a été laminé. Il a présenté une esquisse. Il était venu me voir la veille et je lui ai proposé de montrer son travail qui n'était pas du tout un projet ficelé, fini. J'aurai mieux fait de m'abstenir. C'est un projet qui va être construit collectivement, on est bien d'accord.

Mme LECUYER : C'est dire le ras-le-bol des gens.

Mme d'HAUTESERRE : La rue de Ponthieu a bénéficié dans le cadre du budget participatif de 300 000 euros. Donc, cet argent existe, ce projet sera présenté à l'association Ponthieu d'abord et les riverains. J'ai à cette occasion proposé un référent sécurité pour être l'interlocuteur auprès du commissariat de police. C'est un monsieur qui est très vigilant sur tout ce qui se passe dans le quartier. Il habite sur place. Il m'envoyait des vidéos lorsqu'il y avait des rixes. Cela permettra à Madame SOBRY, le Commissaire, d'avoir les éléments visuels parce qu'il faut aussi du visuel pour agir concrètement. Voilà comment les choses vont s'organiser.

Mme BARLIS : Moi, je n'ai pas peur de la concertation et de la population. J'étais prête à le voter puisque je me dis, plus il y a de concertation mieux c'est. Mais quand je vois le détail des considérants, que la Ville de Paris doit prendre ses responsabilités, etc. là, j'ai envie de dire que ça ne va plus. Il ne faut pas exagérer, c'est quand même un sujet sur lequel tout le monde travaille. C'est pour ça aussi que je me suis battue pour les gens de la rue de Ponthieu pendant trois ans pour avoir le contrat local de sécurité et j'en ai posé des questions, vous le savez. Résultat, on arrive au bout de trois ans avec un demi-paragraphe sur la rue de Ponthieu donc ne me dites pas que la rue de Ponthieu est une de vos priorités. Par contre, maintenant, sous la pression de l'association, je me félicite de cette prise en charge car ils ont pris une excellente initiative parce qu'ils sont maintenant des interlocuteurs incontournables pour vous, pour la Ville de Paris, pour la Préfecture de police et cela va permettre de faire avancer les choses parce qu'il y a une personne référente qui peut être consultée et avec qui on peut travailler.

Vous revenez sur le projet du Comité des Champs-Élysées. Mais vous vous rendez compte de ce que vous nous dites Madame le Maire ? Vous nous dites peut-être on y reviendra. Mais, moi je me souviens parfaitement de cette réunion. La référente de l'époque – qui depuis a changé – a dit « mais qu'est-ce que c'est que cette histoire ? On est le conseil de quartier de la rue de Ponthieu, on ne nous associe pas, on n'est absolument pas d'accord avec le projet du Comité des Champs-Élysées ». Effectivement, il faut des réunions publiques, il faut travailler avec les gens. Donc, attention à ce qu'on fait. Si vous vous en teniez à un fonctionnement normal des conseils de quartier à savoir à laisser le bureau du conseil de quartier faire son ordre du jour, convoquer les services qu'il a envie de convoquer, on n'en arriverait peut-être pas là.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS, je vais répondre à la deuxième...

Mme BARLIS : Je ne le voterai pas parce que les considérants me posent problème.

Mme d'HAUTESERRE : Vincent BALADI.

M. BALADI : Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit par Madame BARLIS. Il y avait quand même certaines inexactitudes – je suis désolé – notamment par rapport à l’association Ponthieu d’abord, par rapport au projet. On a bien sûr rencontré plusieurs fois l’association, il y a eu de la concertation. Je rappelle que le projet du Comité des Champs date de novembre 2014. On est élu en avril 2014. À cette réunion, on a découvert ce projet mené par le Comité des Champs Elysées. Aujourd’hui, on est très content que ce soit repris à la fois par le conseil de quartier...

Mme BARLIS : Pas qu’il va peut-être ressortir un jour.

M. LEBEL : En attendant, rien ne change pour autant.

M. BALADI : ... et qu’on ait voté aussi dans le cadre du budget participatif et qu’on ait soutenu aussi ce projet de pacification à 300 000 euros.

M. LEBEL : C’est quoi ce projet de pacification ?

Mme d’HAUTESERRE : C’est le projet participatif.

M. LEBEL : Ce n’est pas trois pots de fleurs au milieu de la rue de Ponthieu qui vont pacifier la ville et empêcher les voyous de venir avec des Kalachnikovs ou des pistolets ou des revolvers. C’est ridicule.

M. BALADI : C’est un bon début 300 000 euros.

M. LEBEL : C’est un bon début pour faire quoi ? Moi, je constate que les riverains sont toujours aussi énervés. Vous parlez les uns et les autres et il ne se passe rien comme il ne se passe rien depuis 20 ans. C’est tout. Parce que la Préfecture de police continue à tolérer ces établissements de nuit concentrés dans la rue de Ponthieu.

M. BALADI : Monsieur le Maire honoraire, on est totalement d’accord. Je rappelle que dans la rue de Ponthieu, il y a plus de 17 établissements de nuit installés depuis une vingtaine d’années et il y a des licences IV qui ont été mises en place. Dès 2016, Mme le Maire a incité la préfecture de police à prendre un arrêté qui cristallise les licences IV sur la rue de Ponthieu et la rue Pierre-Charron. Ça, ça a été fait, c’est du concret. Par contre pour les licences IV obtenues par les établissements et les boîtes de nuits qui, sont déjà là, comme vous le savez, la seule chose qu’on peut faire c’est des fermetures administratives et comme l’a dit très justement Madame le Maire, ils ont une armada d’avocats. C’est exactement comme le principe de précaution, c’est en justice qu’ils gagnent bien souvent, mais je peux vous dire, qu’on essaye de se battre. Et je suis très heureux aujourd’hui que certains élus s’emparent du sujet avec des attendus sur lesquels je suis totalement d’accord puisqu’on enfonce des portes ouvertes : oui, il y a un problème rue de Ponthieu. Tous les soirs, à partir du jeudi jusqu’au dimanche, on est saisi par toutes ces infractions. Je suis en contact permanent, comme Madame le Maire, avec les membres du conseil de quartier. Je rappelle aussi qu’il y a eu un filtrage de nuit et notamment une piétonisation de faite. Et enfin, j’ai juste une question par rapport au vœu : vous le savez aussi bien que moi, le monde de la nuit est un milieu particulier, si on associe les gérants des établissements de nuit aux représentants des habitants, ce n’est pas sûr qu’on ait les réponses que vous attendez ou peut-être encore une fois, vous voulez juste faire une polémique politique...

Mme LECUYER : C’est important de les associer à la réflexion. On ne peut pas faire sans puisqu’ils sont un des nœuds du problème.

M. BALADI : Ils sont associés dans le cadre du conseil parisien de la nuit.

Mme LECUYER : C'est bien peut-être (*propos inaudibles*).

M. LEBEL : C'est de la parlotte tout ça.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets donc aux voix ce vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ?

A LA MAJORITE (5 voix), le Conseil d'arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au texte énoncé ci-dessus.

Suffrages exprimés **POUR** le projet: **5** (Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS, M. François LEBEL)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet : **4** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Erika DUVERGER)

ABSTENTION : 1 (Mme Corine BARLIS)

Questions orales

5°/ Q08 2017 05 - Question orale présentée par Mesdames Eve DESBONNETS et Catherine LECUYER, Monsieur Marc PACHECO, relative aux conseils de quartier

Mme Eve DESBONNETS : Nous souhaitons, dans un premier temps, remercier tous les bénévoles membres de bureau et référents de conseils de quartier qui de par leur dynamisme font vivre leur quartier. Lors de la première année de la mandature, les conseils de quartier fonctionnaient parfaitement, Madame Sophie BOYER CHAMMARD, adjointe au Maire en charge de la démocratie locale, réunissait les membres des bureaux de ces conseils de quartier afin de les informer des directives parisiennes et de les aider à faire avancer leur projet.

Depuis son départ à cette fonction, vous n'avez pas jugé utile de nommer un autre adjoint à cette délégation préférant vous en occuper personnellement et c'est pourquoi nous souhaitons faire un point exhaustif de la situation des conseils de quartier dans le 8^e.

Trois conseils de quartier semblent toujours bien fonctionner :

- Le conseil de quartier Monceau ;
- Le conseil de quartier Hoche Friedland ;
- Le conseil de quartier Saint-Philippe du Roule qui s'est réuni vendredi dernier.

Nous en profitons ici pour regretter votre refus d'accéder à leur demande de disposer d'une urne mobile pour faire voter le budget participatif. Nous rappelons que cela se fait dans d'autres arrondissements. Nous passerons rapidement sur le fait que le référent Monsieur JEANIN-NALTET a appris la date de son conseil de quartier lors d'une séance en Conseil d'arrondissement et que vous n'aviez pas pris la peine de vous assurer en amont avec lui et son bureau de leur disponibilité.

Effectivement, on en déduit qu'il faut donc une certaine dose d'abnégation et de persévérance pour faire vivre ces conseils de quartier et on peut donc comprendre que certains conseils de quartier soient dorénavant quelques peu démobilisés :

- Le conseil de quartier du triangle d'or qui a été réuni pour la dernière fois en juin 2016 ; lors de cette mandature aucun renouvellement de bureau n'a eu lieu ;
- Le conseil de quartier Mairie dont le renouvellement du bureau s'est fait en début de mandature mais a été réuni pour la dernière fois en avril 2016 ;
- Le conseil de quartier Europe, dont le renouvellement du bureau a eu lieu en 2014, s'est réuni pour la dernière fois en janvier 2016 ;
- Le conseil de quartier Elysée Madeleine dont le renouvellement du bureau s'est fait en début de mandature. Comme sur le site internet de la mairie, nous ne voyons pas trace des comptes rendus de ce conseil de quartier, il nous est difficile de savoir exactement la dernière date de réunion.

Lors du dernier conseil d'arrondissement, lorsque je m'étonnais que le conseil de quartier Elysées-Madeleine n'ait pas été associé au projet de la place de la Madeleine, vous m'aviez rétorqué, Madame le Maire, que les conseils de quartier se réunissent au bon vouloir de leur référent.

En conséquence, trouvant cette réponse un peu facile et connaissant la bonne volonté de leurs membres, il nous semble difficile de faire porter cet endormissement sur « les larges » épaules de ces membres bénévoles.

Nous rappelons qu'il est prévu réglementairement que les conseils de quartier se réunissent au moins une fois par an et que le renouvellement des membres du bureau se fasse tous les deux ans comme prévu par le règlement intérieur voté en Conseil d'arrondissement en 2012.

Nous souhaiterions donc Madame le Maire que vous puissiez :

- Nous faire un point précis sur la situation de ces quatre conseils de quartier (comptez-vous les réunir ? Faire renouveler leur bureau ? Quels moyens de communication utiliserez-vous pour l'appel à candidature ?) ;
- Nous indiquer pour chacun des 7 conseils de quartier, et ce depuis le début de la mandature, si et comment ils ont utilisé leur enveloppe annuelle à savoir 3000 euros pour leur budget de fonctionnement et 8 200 euros pour leur budget d'investissement.

Merci.

Mme d'HAUTESERRE : Madame DESBONNETS, je ne me livrerai pas à la moindre polémique en réponse à votre question libellée d'une manière discourtoise et d'une mauvaise foi calculée. Reste qu'effectivement nos référents des conseils de quartier font un excellent travail et que si vous veniez plus souvent assister aux conseils de quartiers, vous pourriez le constater.

Mme DESBONNETS : Arrêtez !

Mme d'HAUTESERRE : Je ne vous ai pas interrompue Madame.

Mme DESBONNETS : Moi, j'interromps.

Mme d'HAUTESERRE : Attendez, Madame, vous êtes conseillère d'arrondissement, vous me devez du respect.

Mme DESBONNETS : Mais je vous respecte.

Mme d'HAUTESERRE : Quand vous avez lu votre intervention, je ne vous ai pas interrompue, alors s'il vous plaît.

Mme DESBONNETS : Acceptez mes plus plates excuses, Madame le Maire.

Mme d'HAUTESERRE : Merci. Le fonctionnement des conseils de quartier n'a pas changé depuis mon élection. Il est totalement identique à celui mis en place par Monsieur François LEBEL. A ce sujet...

M. LEBEL : Qu'on arrête ! Ce n'est pas moi, c'est le conseil élu à l'époque qui l'a fait. Qu'on arrête de me faire porter des chapeaux...

Mme d'HAUTESERRE : je ne vous fais pas porter les chapeaux, je. ..

M. LEBEL : ... que je ne peux pas porter. C'est quand même la deuxième fois au cours de cette réunion de Conseil d'arrondissement...

Mme d'HAUTESERRE : Je vous prends comme exemple.

M. LEBEL : ... que vous me mettez en cause.

Mme d'HAUTESERRE : Vous n'êtes pas en cause, c'est une référence...

M. LEBEL : Ce sont des assertions totalement fausses.

Mme d'HAUTESERRE : Monsieur le Maire, je ne vous mets pas en cause. Je dis simplement que nous agissons comme vous l'avez fait à l'époque.

M. LEBEL : Alors, vous parlez de la précédente mandature, si vous voulez.

Mme d'HAUTESERRE : Comme vous êtes présent, je voulais que vous soyez remercié.

M. LEBEL : Je vous remercie. Merci bien.

Mme d'HAUTESERRE : A ce sujet, je vous invite à vous référer aux 7 articles de la délibération du Conseil d'arrondissement du 21 octobre 2002, ci-joint.

Il convient aussi de savoir que concernant la convocation des conseils de quartier, ce n'est pas la Maire qui décide de la date, mais le référent, en fonction des disponibilités des préaux lesquels sont placés sous la responsabilité du directeur d'école et de la CASPE, lesquels signent la convention d'occupation à la fois pour des questions juridiques et d'assurance. Il en a été bien évidemment de même pour le CCQ Saint-Philippe du Roule, le préau n'étant pas disponible à la date du 23 novembre mais l'était à la date du 24. Encore une fois, c'est le référent et le référent seul qui fixe l'ordre du jour et la date en fonction de mes disponibilités et de celles des services techniques de la Ville ou de la Commissaire de police souvent invités à intervenir. A noter que dans la Charte des arrondissements, il est recommandé de laisser les conseils de quartier déterminer leur ordre du jour ; ce qui n'est pas la pratique de tous les arrondissements. Et bien dans le 8^{ème}, nous le faisons depuis leur origine, c'est-à-dire depuis 2002.

Quant à l'information, puisque vous trouvez que c'est toujours mieux ailleurs, nous sommes un des rares arrondissements, là-encore, à préparer les convocations, à les mettre à la signature du référent du Conseil avant de les adresser aux habitants du quartier pour les informer de la tenue de la réunion.

J'ajoute que malgré les difficultés que nous avons eues ces derniers temps sur tous les sites internet des Mairies d'arrondissement, plusieurs pages sont dédiées aux conseils consultatifs de quartier, à

l'information de leur tenue et nous y diffusons les comptes rendus effectués par le référent et son bureau.

S'agissant du budget, les conseils de quartier parisiens se sont vus dotés d'un budget dès 2002 pour les 122 conseils de quartier existants à cette date. Je dois rappeler que :

- Le budget de fonctionnement sert à financer les évènements. La dotation est de : 2 479 € par conseil de quartier.
- Le budget d'Investissement sert à financer les achats de matériel. La dotation est de : 8 264 € par conseil de quartier

Ces crédits ont été transférés du budget municipal vers les Etats spéciaux d'arrondissement en 2003, et réévalués pour le fonctionnement.

- Fonctionnement : 3 306 € par conseil de quartier (+21,3 %)
- Investissement : 8 264 € par conseil de quartier (montant inchangé)

Merci de votre attention.

Mme DESBONNETS : Vous n'avez absolument pas répondu à ma question. La question vous l'avez reçue il y a trois jours.

Mme d'HAUTESERRE : Mais, j'ai répondu à l'instant...

Mme DESBONNETS : Ah bon !

M. BALADI : Je rajouterai juste qu'il y a deux ou trois inexactitudes notamment sur le fait que le conseil de quartier du triangle d'or – dont une personne est présente dans le public – a été renouvelé au cours de cette mandature.

Mme BARLIS : Faux ! C'est complètement faux.

M. BALADI : C'est dans le procès-verbal.

Mme BARLIS : Je suis allée à tous les conseils de quartier du triangle d'or, ça n'a pas été fait.

M. BALADI : Si vous le permettez, on peut juste parler Madame BARLIS. Madame Sophie BOYER CHAMMARD a démissionné de son mandat. Pour enlever toute imprécision ou oubli, c'était une démission.

Mme BOYER CHAMMARD : Exact. Si je peux répondre à cela : j'ai effectivement démissionné parce que ça devenait impossible de travailler dans les conditions qui règnent ici.

M. BALADI : Ce n'est pas ce qui est dit en Conseil d'arrondissement. Tu as dit que c'était pour raisons professionnelles.

Mme BOYER CHAMMARD : Pas du tout. Je n'ai jamais dit raisons professionnelles.

M. BALADI : C'est dans le PV.

Mme BOYER CHAMMARD : C'est personnel. Et les raisons personnelles, c'était pour éviter à Madame le Maire de dire à tout le monde qu'effectivement c'était très difficile de travailler avec elle. La deuxième chose, c'est que le conseil de quartier n'a pas été renouvelé. Le PV pourra le confirmer.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait.

Mme BOYER CHAMMARD : Par ailleurs, Madame le Maire, vous n'avez pas répondu à la question qui demandait à quoi ont été employés les budgets que vous avez rappelés.

Mme d'HAUTESERRE : Certains ont été employés à envoyer du courrier et c'est au référent de quartier de nous faire des propositions.

Mme BOYER CHAMMARD : Ils n'ont pas été utilisés.

Mme d'HAUTESERRE : Ecoutez, les référents de quartier sont élus, n'est-ce pas ?

Mme BURLIS : Encore faut-il Madame la Maire leur expliquer qu'ils ont un budget si vous voulez qu'ils fassent des propositions. Ils ne le savent pas.

Mme d'HAUTESERRE : Comment ça, ils ne savent pas ?

Mme BURLIS : Mais non, ils ne savent pas.

Mme d'HAUTESERRE : Attendez ! Comment ça, ils ne savent pas ? Ils se présentent. Ils sont élus. Ils ont la brochure qui va avec.

[*Brouhaha*]

Mme BURLIS : Donc, vous entendez. Maintenant vous demandez l'argent.

Mme d'HAUTESERRE : Ils n'ont pas à demander de l'argent. Ils font des propositions sur des événements qu'ils envisagent d'organiser dans le quartier pour le faire vivre etc..

Mme BOYER CHAMMARD : Vous devriez être capable de dire quelles ont été les propositions et combien a été dépensé.

Mme d'HAUTESERRE : Il n'y a pas eu de proposition, Madame.

Mme BOYER CHAMMARD : Si, il y en a eu. En tout cas, de mon temps, il y en a eu.

Mme d'HAUTESERRE : Si de votre temps il y en a eu, ressortez-les.

[*Brouhaha*]

Q08 2017 06 - Question orale présentée par Mesdames Eve DESBONNETS, Catherine LECUYER, Sophie BOYER CHAMMARD, Monsieur Marc PACHECO, relative au journal municipal

M. PACHECO : Madame le Maire, nous vous avons formellement présenté la constitution de notre groupe d'opposition « Une énergie pour le 8^{ème} » et nous évoquons les droits municipaux qui en découlent selon la loi, à savoir entre autres, une tribune dans le journal municipal.

Nous vous avons sollicité à plusieurs reprises pour connaître les modalités pratiques de ce qui contribue à l'expression de la démocratie.

Sans réponse de votre part, nous sommes dans l'obligation de réitérer notre demande et souhaitons que vous nous informiez de la date butoir pour envoyer notre tribune ainsi que le nombre de caractères qui nous est accordé sachant qu'on a déjà raté le journal de décembre.

Mme d'HAUTESERRE : Je vais vous répondre. Premièrement, vous aurez – comme la demande a été faite par courrier – un courrier. J'ai consulté les services juridiques de la Ville. Deuxièmement, cela ne vous a pas échappé qu'en 2014, à notre arrivée à cette mairie, nous avons voté un règlement. En fonction des recommandations juridiques, la réponse vous sera faite.

Mme BOYER CHAMMARD : Vous n'avez pas encore la réponse des services ?

Mme d'HAUTESERRE : Non pas des services.

Mme BOYER CHAMMARD : Madame BARLIS, vous la connaissez la réponse ?

Mme BARLIS : Je le sais pour moi.

Mme d'HAUTESERRE : Il me semble que Madame BARLIS est dans l'opposition. Toutes les personnes qui sont sur ma liste ont été élues avec une étiquette. N'est-ce pas ?

Mme BOYER CHAMMARD : Non, moi j'étais sans étiquette.

Q08 2017 07 - Question orale présentée par Mesdames Eve DESBONNETS, Catherine LECUYER, Sophie BOYER CHAMMARD, Monsieur Marc PACHECO, relative à la pépinière d'entreprises située au 25 rue de Constantinople

Mme d'HAUTESERRE : S'il vous plait, est-ce qu'on pourrait avoir un peu de calme ?

Mme LECUYER : C'est juste une petite question au sujet de l'édito de Vincent ce mois-ci. Il a évoqué la pépinière d'entreprises qu'on a eu l'occasion de visiter il y a un mois.

Nous nous réjouissons qu'une pépinière d'entreprises ait pu s'installer temporairement au RDC du 25 rue de Constantinople.

M. BALADI : Merci pour cette question qui nous permet une fois de plus de parler de ce beau projet, qui vient d'être finalisé après des mois de travail, et qui continue de grandir, comme de nombreux projets de la nouvelle économie.

Tout d'abord, nous sommes très heureux que ce projet, initié par Madame le Maire du 8^{ème} et moi-même, vous réjouisse selon vos propres termes.

Cette idée a été murie et travaillée avec deux jeunes créateurs d'entreprise, Augustin et Benjamin, qui ont créé une association, dénommée « B&A Start Lab », et qui cherchaient un local pour aider les autres entrepreneurs comme eux.

Dès le printemps dernier, nous les avons mis en relation avec la responsable du centre d'hébergement d'urgence (CHU) Aurore de la rue de Constantinople, qui avait évoqué le fait que le rez-de-chaussée ne pouvait pas être utilisé pour de l'hébergement, et Aurore n'était pas à même d'aménager temporairement ce rez-de-chaussée sans l'aide d'autres bonnes volontés.

C'est aussi pourquoi, Augustin et Benjamin se sont proposés de :

- aménager à leurs frais et sans participation financière de la Ville ce lieu avec des meubles, tables, sols, etc., notamment avec des matériaux de récupération ;
- le nettoyer et l'entretenir ;
- connecter ce lieu à Internet ;
- le séparer du centre d'hébergement ;
- permettre à d'autres entrepreneurs de s'y installer.

C'est donc l'association « B&A Start Lab » qui porte la pépinière, sans subvention de la Mairie. Le but de cette association est, comme d'autres pépinières, de promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes et de créer des synergies avec les hébergés (formations, bénévolat, organisation d'activités, etc.).

Pour répondre précisément sur les critères de sélections des entrepreneurs et des start-ups sélectionnées : les entreprises ont été sélectionnées par l'association sur dossiers et entretien oral des candidats, avec des critères précis, en privilégiant les entrepreneurs locaux parisiens et de notre arrondissement.

Voici les critères de sélection :

- les porteurs de projet sont des étudiants ou sortent tout juste de leurs études ;
- les candidats doivent correspondre aux valeurs du lieu et comprendre ses synergies avec le CHU ;
- le projet doit être défini, mais peut aller du concept à la structure créée ;
- les jeunes entrepreneurs doivent être suffisamment motivés et avoir conscience que ce lieu est associatif ;
- les candidats doivent avoir « besoin » d'un coup de pouce et être prêts à aider en retour leur prochain dans le futur ;
- les candidats doivent démontrer une réelle envie de participer à la création d'un réseau ; d'entrepreneuriat social et de continuer à le promouvoir une fois sorti de la pépinière.

Pour répondre à la question sur communication, voici un bref rappel de ce qui a été fait :

- Communication sur les réseaux sociaux, plébiscités par les jeunes créateurs de start-ups par deux tweets relayés notamment sur le site de la mairie ;
- Information des riverains lors d'une porte ouverte ;

- Création d'un site internet ;
- Communication auprès des écoles et prépa du 8^e (dont Augustin et Benjamin sont issus notamment) ;
- Présence active à l'opération « portes ouvertes » du CHU ;
- Communication auprès des entreprises du 8^e intéressées ;
- Tribune dans le journal du 8^e de novembre 2017

Par rapport à la temporalité du lieu, il a vocation, comme d'autres incubateurs avant lui, et surtout après, à aider ces « jeunes pousses » dans leur croissance, pour qu'elles trouvent à terme des locaux en dur. Leur ajouter des contraintes, des freins ou des débats sans fin auraient décalé d'autant l'ouverture de cette pépinière d'entreprises, dont la temporalité est déjà existante.

Mme LECUYER : Donc, on a des gens qui correspondent à tous les critères, qui sont allés toquer là-bas, ils sont tombés sur le gardien qui ne savait pas. Ils ont appelé la Mairie et on leur a dit qu'on ne savait pas. Donc, je leur ai dit que je poserais la question.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Merci. Je vous donne rendez-vous pour le prochain Conseil d'arrondissement le mercredi 24 janvier 2018 à 19 heures, salle du conseil.

Les prochains rendez-vous à la mairie :

- Mercredi 29 novembre 2017 à 18h : Vernissage de l'exposition Jean-Louis BONNEL
- Mercredi 6 décembre 2017 de 14 h à 17 h : Rencontre pour l'insertion professionnelle et l'emploi, salle des conférences
- Jeudi 7 décembre 2017 à 14 h 30 : Spectacle fin d'année CASVP, salle des conférences
- Mardi 12 décembre 2017 à 18 h : Vernissage de l'exposition 50 ans l'Amicale des amateurs d'art
- Mercredi 13 décembre 2017 à 15 h : Fête des cantinières, salon de la Vènerie
- Mercredi 20 décembre 2017 à 20 h : Concert Cail - Lydie Solomon, salle des mariages
- Vendredi 12 janvier 2018 à 12 h : Vœux aux personnels, salle des conférences
- Mercredi 17 janvier 2018 à 19 h : Vœux aux personnalités, salle des mariages
- Lundi 22 janvier 2018 à 18 h : Vernissage de l'exposition de graveurs. Mme CLUTEAUX-REBILLAUD
- Mardi 23 janvier 2018 à 19 h : Réception des ministres des cultes, salle des mariages.

D'ici là, si nous n'avons pas l'occasion de nous revoir, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et à l'année prochaine. Merci beaucoup.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 21h10.

Jeanne d'HAUTESERRE